

DEBAT PUBLIC PROJET PENLY 3

Lundi 29 mars 2010 – Salle Paul Eluard à Dieppe

La séance est ouverte à 18 heures 35 sous la présidence de Didier Houi, président de la Commission particulière de débat public.

M. HOUI.- Bienvenue à cette première réunion du débat public concernant le projet Penly 3.

Nous avons choisi que cette première réunion se déroule dans la ville de Dieppe, ville la plus importante et la plus proche du site projeté.

J'en profite d'emblée pour remercier la municipalité de Dieppe et son maire, M. Jumel, que j'ai aperçu tout à l'heure, pour avoir mis à notre disposition cette salle municipale et avoir mis aussi à disposition du débat public les moyens d'information municipaux et les services techniques qui nous ont permis d'organiser, dans un délai assez court, cette réunion publique.

Le déroulement de cette première réunion, je l'espère, sera marqué par, à la fois, le respect des uns et des autres et l'écoute des uns et des autres.

Nous avons prévu quatre temps d'intervention.

Je vais prendre quelques minutes pour vous présenter la manière dont nous avons organisé ce débat. Nous prendrons, à la suite, des questions pour répondre à vos interrogations sur l'organisation que nous avons retenue. Ensuite, la parole sera donnée au porteur du projet, au maître d'ouvrage, Electricité de France, qui présentera en 15 minutes son projet.

À la suite, nous avons choisi de donner la parole à deux autres organismes qui peuvent compléter la première série d'informations que nous vous mettrons à disposition : d'une part, M. Barbay, qui est vice-président de Haute Normandie Nature Environnement et, d'autre part, Madame Duhamel, présidente de la Chambre de commerce et d'industrie de Dieppe.

À la suite, à nouveau, vous aurez la parole et je tiens d'emblée à vous indiquer que nous souhaitons que la parole puisse circuler au sein de la salle. Nous allons donc tenter, avec vous, de faire en sorte que chacun puisse s'exprimer et, qui que vous soyez, nous vous proposons de pouvoir intervenir au maximum trois minutes, de manière à ce qu'un ensemble de personnes différentes puisse intervenir. Merci de respecter ce temps qui sera valable quelles que soient les personnes qui pourront intervenir. Nous envisageons de terminer cette réunion d'ici deux heures ou deux heures et demie, de manière à ce que vous puissiez rentrer chez vous dans des conditions normales.

D'abord, quelques mots concernant le débat public. Je crois que c'est nécessaire, parce qu'on s'est rendu compte que ce n'était pas encore une procédure bien connue par les uns et par les autres.

Le débat public est une disposition voulue par la loi. Plusieurs textes ont été votés par le Parlement ou mis en place par les pouvoirs publics. La dernière loi date du 27 février 2002 et stipule bien qu'un débat public doit porter à la fois sur l'utilité, l'opportunité même d'un projet d'importance et sur sa mise en œuvre ; c'est nécessaire.

Le constat a été posé au milieu des années quatre-vingts que la procédure que l'on connaît davantage, qui est celle des enquêtes publiques, était insuffisante et qu'il était nécessaire, avant que toute décision définitive ne soit prise sur un sujet important, qu'il puisse y avoir en amont la possibilité de fournir une information à la population concernée et de pouvoir recueillir l'avis des uns et des autres.

Ceci est d'autant plus important que dans la société dans laquelle nous nous trouvons, on ne peut pas, on ne doit pas, préparer un projet uniquement selon des bases techniques, mais, bien

évidemment, d'autres caractéristiques sociales, culturelles, environnementales doivent être prises en compte.

Un débat public est un exercice qui a deux objectifs : fournir une information diversifiée auprès du public et recueillir les avis, de quelque nature qu'ils soient, à condition qu'ils respectent la loi et, bien évidemment, portent sur le projet, de manière à ce que l'ensemble puisse être porté à la connaissance des organismes et des personnes qui auront à décider avant que la décision ne soit prise.

À la fin de ce débat public, la Commission ne dira pas s'il faut ou non faire Penly 3 mais nous fournirons des éléments qui permettent de faire un éventail le plus précis possible de l'ensemble des points de vue qui existent sur le sujet.

Trois règles sont à avoir en tête lorsqu'on participe à un débat public :

- la règle d'équivalence ; il n'y a pas de protocole particulier, les personnes qui demanderont la parole l'auront, mais d'une manière équitable et identique ;
- l'argumentation ; on souhaite que les points de vue soient argumentés, que, bien évidemment, on s'écoute ;
- la transparence ; l'organisation est transparente, les documents que nous utiliserons le seront aussi.

Concernant le projet Penly 3, s'il y a un projet conforme à la mise en place d'un débat public, c'est bien ce type de projet, puisque, vous le savez, les investissements prévus sont importants, quatre milliards d'euros, la durée d'exploitation de l'installation est longue, de l'ordre de 60 années, et c'est un secteur clef, stratégique, dans la société française : le secteur de l'énergie. Or, vous savez que dans le domaine de l'énergie, il y a de multiples questions de nature environnementale, climatique, liées à la sûreté, liées au développement économique, liées même aux relations entre les États. C'est donc un débat public important, qui s'impose.

Je tiens à vous dire d'emblée que je tiens, en tant que président de cette Commission particulière, à ce que cette démarche soit respectée, bien évidemment en accord avec la Commission nationale du débat public qui nous a mandatés.

En ce sens, j'ai envoyé récemment, vendredi dernier, un courrier à M. Borloo, ministre d'État, pour m'étonner que certains documents qui étaient issus de son ministère semblaient avoir oublié la procédure de débat public. Je lui ai demandé de nous fournir son avis sur le fait que ce type de comportement puisse encore exister. Ce courrier est parti le 26 mars. Bien évidemment, comme toute pièce publique liée à notre organisation, il sera disponible sur notre site prochainement.

La manière dont nous avons préparé ce débat remonte à maintenant quelque temps, puisqu'Électricité de France, qui est le maître d'ouvrage, a, le 29 mai 2009, saisi la Commission nationale du débat public, qui est une autorité administrative indépendante, de la proposition de projet.

À partir du moment où la CNDP a examiné ce sujet, elle a décidé de créer un débat public, de le prendre en charge directement et, pour le coup, d'installer une commission particulière qui est chargée, pour le compte de la Commission nationale, d'organiser le débat. Cette commission particulière est composée, comme l'assistance, d'hommes et de femmes qui sont, je l'espère, de bonne volonté, qui, en tout cas, sont neutres. Vous n'entendrez donc pas, de la part des membres de la Commission particulière, un quelconque point de vue sur le projet qui est mis en débat et nous sommes indépendants des uns et des autres, ces deux caractéristiques étant indispensables pour garantir un débat équitable.

Les six personnes qui composent cette Commission particulière viennent d'horizons différents, agrègent des compétences différentes, techniques, scientifiques, techniques de communication. Je

vais très rapidement vous les présenter et vais demander qu'ils se signalent, de manière à ce que vous commenciez à les connaître si ce n'est pas encore le cas :

- Paula Ceccaldi est une journaliste de la presse écrite ;
- Bénédicte Herbinet, qui est à mes côtés, est conseillère auprès de la présidente de l'INRA ;
- Jean-Marc Helm est un spécialiste des matériaux et du béton prêt à l'emploi ;
- Vincent Ala est un spécialiste d'internet ;
- Rémy Martin est un spécialiste d'économie sociale et solidaire ;
- moi-même, qui suis de formation de chercheur au CNRS et qui, actuellement, dirige l'Agence régionale pour l'environnement de Midi-Pyrénées.

Nous sommes des personnes dont la profession n'est pas d'organiser des débats publics ; nous organisons cette mission en plus de nos activités professionnelles.

Cependant, une équipe de permanents a été constituée. Elle est sous la houlette de Jérôme Lavaux, que certains d'entre vous connaissent, qui est le secrétaire général du débat public et qui, en permanence, s'occupe de l'organisation de ce débat. Par ailleurs, un ensemble de prestataires concernant l'organisation logistique, la communication, a été retenu.

Le débat public a été lancé le 24 mars et va durer au minimum quatre mois. Il s'arrêtera donc le 24 juillet. Il s'arrêtera pour vous mais, en ce qui nous concerne, nous aurons deux mois pour préparer un compte rendu du débat qui sera associé à un bilan, bilan qui sera préparé par le Président de la Commission nationale du débat public. Ce bilan sera adressé au maître d'ouvrage et vous aurez [s'adressant aux représentants d'EDF] trois mois pour indiquer à la Commission nationale du débat public ce que vous reprenez du débat qui aura été réalisé.

Tout ceci nous amène aux alentours de Noël, sauf si une expertise complémentaire est demandée et approuvée par la Commission nationale. Dans ce cas, il serait possible qu'une prolongation de deux mois soit nécessaire pour que cette expertise puisse se mettre en place convenablement.

La manière dont nous avons préparé ce débat s'appuie sur une idée clef : organiser une consultation préalable la plus large possible.

Je vous l'ai indiqué, ce débat porte sur un sujet important et la CPDP a donc voulu absolument prendre l'avis de beaucoup d'acteurs locaux, régionaux ou nationaux. Ce sont au moins 60 personnes que nous avons rencontrées, qui provenaient d'horizons différents, des pour, des contre, des élus, des associations, des socioprofessionnels, des représentants de syndicats de salariés, des pouvoirs publics, et à qui nous avons posé deux questions :

- quelles sont vos attentes ?
- quels sont les thèmes et sujets que vous souhaitez voir abordés à l'occasion de ce débat public ?

Je dois dire que nous avons reçu, d'une manière générale, un excellent accueil, que les réunions que nous avons eues avec les uns et les autres ont vraiment été intéressantes et nous avons déjà la conviction qu'il y a un ensemble de points de vue intéressants qui existe sur ce débat.

Nous retenons de cet ensemble de contacts deux grandes attentes. L'une, qu'il est nécessaire de traiter des sujets globaux à l'occasion de ce débat public, sujets globaux qui portent en partie sur l'opportunité même du projet. Nous avons donc prévu de traiter des sujets qui concernent la politique énergétique internationale, nationale, régionale, quelles alternatives seraient possibles au projet Penly, les problèmes de sécurité, de sûreté, la gouvernance associée au projet.

D'autres nous ont indiqué qu'il était aussi très utile d'aborder des sujets locaux et les modalités de mise en œuvre du projet s'il était décidé. Là, c'est plus : comment accueillir de nouveaux salariés, quelles infrastructures de transport, d'hébergement qui seraient à prévoir, comment préparer des

cycles de formation, quelles retombées économiques pour le tissu local, quels chantiers, quels impacts sur l'environnement.

L'organisation que nous avons mise en place a pour but de répondre à ces attentes et de faciliter également la participation du public. Pour faciliter la participation du public, ce sont en particulier des horaires qui nous ont été conseillés pour qu'un maximum de personnes puisse venir aux réunions publiques. C'est aussi la possibilité de visionner en direct sur internet les réunions publiques, de manière à ce que, peut-être, la partie la plus "jeune" de la population, qui a plus l'habitude que moi d'utiliser ce type de support, puisse aussi, si elle le souhaite, être associée à nos réunions.

Deux grands supports sont à utiliser pour participer à ce débat public.

Premièrement, les réunions. La première commence ce soir, la dernière est prévue le 12 juillet ; 12 réunions seront prévues : une réunion d'ouverture, une réunion de clôture, cinq réunions sur des thèmes globaux, cinq réunions sur des thèmes locaux. Le calendrier dans lequel nous nous sommes trouvés était très contraignant. Nous ne pouvions pas lancer le débat avant la fin des élections régionales et nous ne pouvions pas organiser des réunions publiques en pleine période de vacances estivales, donc après le 15 juillet. Nous avons donc un pas de temps limité pour les quatre mois dont je vous ai parlé, sachant que les vacances scolaires dans l'académie dans laquelle nous nous trouvons vont commencer la semaine prochaine. Nous avons essayé de faire le moins mal possible dans ce contexte et il est possible que nous soyons amenés à améliorer, en cours de débat, les dispositifs que nous avons prévus pour les réunions publiques.

Deuxième support, le site internet. Sur le site internet, vous trouverez déjà des informations, mais vous allez en trouver de plus en plus : le dossier du débat qui a été réalisé par le maître d'ouvrage, des informations concernant le débat public en lui-même, la Commission particulière, mais vous avez aussi, et on vous invite à l'utiliser, la possibilité de poser des questions, de fournir des avis, et la Commission veillera à ce que chaque question ait une réponse ; tout sera communiqué sur le site.

Vous trouverez également sur le site les comptes rendus détaillés de chacune des réunions publiques, ainsi que les cahiers d'acteurs que, là aussi, nous invitons à préparer. Le cahier d'acteur est la possibilité pour une personne morale de pouvoir faire part de son point de vue. Un premier cahier d'acteur a été préparé par la centrale syndicale CGT et nous avons reçu aujourd'hui un autre cahier d'acteur préparé par des socioprofessionnels.

Pour terminer, on vous invite, non pas à un moment, mais à une période de démocratie participative. Nous avons essayé de définir un cadre suffisamment précis pour garantir l'expression des uns et des autres. J'espère que le point de vue des uns et des autres sera respecté et que ce processus de débat public va évoluer avec vous. On vous invite à prendre la parole et à donner l'écoute.

Je me propose de prendre une première série de questions sur l'organisation même du débat, de manière à essayer de répondre à des interrogations que vous seriez amenés à vous poser sur la manière dont nous avons prévu l'organisation de ce débat.

Qui veut commencer ? On a l'habitude de dire que la première question est toujours la plus difficile à poser...

M. BLAVETTE - Du collectif « STOP-EPR, ni à Penly ni ailleurs ». Nous nous inscrivons dans la démarche de ce débat public que vous venez d'ouvrir ce soir. Cela ne nous empêche pas de nous interroger sur quelque chose qui nous paraît essentiel.

Si je ne m'abuse, EDF, maître d'ouvrage du projet Penly 3 s'était engagée à ne pas lancer la construction d'un second réacteur nucléaire avant un retour d'expérience de Flamanville.

Quand on a à l'esprit les mésaventures des chantiers à l'étranger, que ce soit en Finlande ou en Chine, est-ce que le temps est venu pour qu'un débat public serein puisse avoir lieu, sachant que

pour faire un tel choix, construire une telle machine, impacter de telle sorte l'environnement et les territoires autour de Dieppe, il faut, bien entendu, une expérience concrète, non seulement des modélisations.

M. HOUI.- Je vous propose la chose suivante : cette question nous l'avons intégrée, mais je souhaitais que cette première série de questions porte sur l'organisation même du débat.

Je vous assure, Monsieur, que l'on répondra à votre question, après que le maître d'ouvrage aura communiqué son projet. Ce sera la première question à laquelle nous apporterons une réponse. Sur l'organisation même du débat, y a-t-il une intervention ?

M. BLONDEL.- De l'Association pour le contrôle de la radioactivité dans l'Ouest. Je voulais vous demander, pour l'organisation du débat, si vous aviez fait appel à des experts indépendants qui puissent prendre la parole et animer un débat, puisqu'il est question de débat ici. Merci pour la réponse

M. HOUI.- Nous avons prévu, pour la réunion qui va se dérouler la semaine prochaine à Paris, qui, comme vous l'avez vu, porte sur des aspects internationaux liés à la filière électronucléaire, de faire intervenir trois types d'intervenants différents qui ont chacun des points de vue eux-mêmes différents : un représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique, Dominique Finon, qui est directeur de recherche au CNRS, et nous avons pris contact avec Bernard Laponche, de manière à ce qu'il puisse y avoir une pluralité de points de vue qui soit proposée lors de cette réunion.

Un intervenant.- L'AIEA n'est pas indépendante ; elle vend du nucléaire. Ce n'est pas un organisme d'experts indépendants.

M. HOUI.- On pourra en débattre la semaine prochaine à Paris.

(Rires et applaudissements dans la salle.)

Un intervenant.- Nous sommes dans un débat de type institutionnel, quadrillé par la loi, comme d'autres le sont. Je vous donne un exemple. Le budget prévu pour Penly est une enveloppe de quatre milliards d'euros.

Il y a eu récemment des élections régionales. Les enjeux financiers des Régions, comparons-les. Le budget prévisionnel 2010 pour la région Haute-Normandie : 980 millions ; pour la région parisienne : 4,6 milliards. Les moyens du débat sont sans comparaison aucune compte tenu des enjeux. Or, les acteurs qui s'appellent Alstom, Bouygues, etc. se retrouvent à tous les échelons, et dans la région et à Penly. Pourquoi, pour rassembler le maximum de personnes, n'y a-t-il pas les mêmes moyens – je pense à la télévision, à la presse, à la radio – que pour ces élections ?

M. HOUI.- Ce que nous avons réalisé pour l'instant, c'est le dispositif que je vous ai présenté tout à l'heure, avec la possibilité que les personnes connectées sur internet puissent suivre en direct l'ensemble des débats qui sont les nôtres. Vous savez que la presse est libre dans notre pays. En fait, c'est la presse qui décide si elle couvre ou non, et de quelle manière, les débats publics et les réunions publiques organisés. Je sais que France 3 Haute-Normandie est présente. Je sais que des journalistes de la presse écrite nationale sont également présents. Il me semble qu'il existe une couverture presse qui est déjà non négligeable.

Avez-vous encore des questions sur l'organisation même ? Je voudrais ensuite que l'on puisse passer à la présentation du projet par le maître d'ouvrage.

M. BILLARD.- Salarié de la sous-traitance du nucléaire, un invisible qui subit, avec mes collègues, 80 % de toutes les expositions dans les centrales nucléaires, que ce soit lié aux rayonnements ionisants, mais aussi à toute autre forme de CMR et ACD, de stress, de pression morale et physique, engendrant des tas de risques pour notre santé.

Vous avez dit que vous aviez eu des contacts avec les organisations syndicales, avec des associations. Une fois de plus, les sous-traitants, les salariés de la sous-traitance, sont invisibles. Pouvez-vous m'expliquer pourquoi nous restons invisibles ?

Il ne faut pas oublier que 80 % des expositions sont prises par nous. Nous sommes les seuls, aujourd'hui, à intervenir sur les centrales nucléaires pour faire les arrêts de tranche. De nous dépend la sûreté des installations. La maltraitance que nous subissons aujourd'hui rend la sûreté... Les centrales sont de plus en plus dangereuses, il ne faut pas se voiler la face.

Aujourd'hui, avec les collègues, nous ne sommes ni pour ni contre, nous sommes de simples salariés qui ont envie d'être reconnus, d'être suivis médicalement, d'obtenir un statut. On en a marre d'être les vaches à lait de ces grands groupes qui ne sont là que pour faire du fric ! La santé des salariés de la sous-traitance, ils n'en ont rien à « foutre » ; preuve en est qu'encore aujourd'hui, on est invisible. J'espère que ce débat nous permettra de devenir visibles aux yeux de la population.

(Applaudissements.)

Quand vous mettez le doigt sur un interrupteur, pensez qu'un salarié de la sous-traitance est en train de souffrir derrière ! Merci. *(Applaudissements.)*

M. HOUI.- Merci, Monsieur, pour votre intervention. Je m'excuse, au nom de la Commission et en mon nom propre, de ne pas avoir pu vous rencontrer. Nous sommes à votre disposition pour pouvoir organiser une réunion de travail, de manière à ce que les points qui vous préoccupent puissent être bien intégrés dans le débat public que nous avons organisé.

M. BILLARD.- Je vous donne mon numéro de téléphone maintenant ! Je suis disponible.

M. HOUI.- Oui, mais vous comprenez que tout le monde va l'entendre.

M. BILLARD.- Ce n'est pas un problème.

Un intervenant.- Je suis un habitant de Dieppe et voudrais savoir dans quelle mesure la réaction des habitants et des riverains pourrait remettre en cause l'opportunité du projet. Vous avez dit que le débat public avait lieu pendant la réflexion sur l'opportunité du projet. Certains arguments des riverains pourraient-ils remettre en cause l'opportunité ou sommes-nous dans une politique nationale, avec des décisions prises dans cet ordre, auquel cas nous sommes plus dans le domaine de l'information ?

M. HOUI.- Je ne peux pas répondre à votre question. Ce n'est pas moi qui vais pouvoir vous dire quels sont les arguments à mettre en avant. *(Protestations dans la salle.)*

Laissez-moi continuer ! Si des gens ont des arguments à faire valoir concernant ce projet et son opportunité, nous avons prévu le dispositif nécessaire pour que ces éléments puissent être mis en avant.

Autre point que je tiens à vous indiquer, la décision définitive, si ce projet était décidé, de sa construction n'interviendrait pas avant le premier trimestre 2012, donc il y a encore matière, pour des gens qui le souhaitent, de faire valoir leur point de vue sur le sujet.

Encore quelques points.

M. LUENGO.- Je suis un salarié prestataire du nucléaire qui n'est pas esclave. Les trois minutes qui me sont accordées, pour moi, sont un peu trop courtes.

J'ai un petit rapport des médecins du travail qui explique un peu nos conditions de travail. Ce médecin du travail, trois jours après m'avoir fait ce courrier, a disparu de la circulation. J'ai des

rapports de l'ASN qui disent un peu nos conditions de travail à l'intérieur, quand on est contaminé ou demande de pièces de rechange et qu'on n'arrive pas à les combler.

Je vais vous faire simplement une petite lecture vite fait qui reflète un peu nos conditions de travail que j'ai résumées ce soir.

Le nucléaire, pas plus que la bourse, ne respecte les frontières ! Allons-nous vers une pollution radioactive ? Sommes-nous prêts à déléguer toute la responsabilité de cette industrie à risque à ceux qui, aujourd'hui, mettent sécurité et rentabilité sur le même pied d'égalité ? Les barbelés autour des sites servent à cacher la misère humaine des regards indiscrets.

Par le passé, les citoyens savaient qui leur fournissait l'énergie, on connaissait le travail des mineurs ; il faut que les citoyens le sachent, cette organisation de travail, de pouvoir et d'exploitation dont la vie, la mort, la dignité sont l'enjeu de ces prestataires.

Le travailleur nucléaire n'existe même pas ; il ne peut dire sa souffrance ni aux antinucléaires, ni aux pro-nucléaires, ni aux citoyens. Désormais, en allumant l'interrupteur, peut-être que l'on verra nos visages un jour.

Votre sûreté dépend de nous tous, ces invisibles que personne ne voit. Le fait de dénoncer ce qui se passe à l'intérieur évitera peut-être que cela pète un jour. L'État ne fait rien, alors même que Nicolas Sarkozy, à l'époque ministre de l'Industrie, s'était engagé sur une convention collective des salariés sous-traitants. On peut affirmer qu'en termes de réglementation et de droit du travail, on régresse fortement depuis la privatisation. Il y a une forte dégradation des conditions sociales, ce qui constitue le plus gros risque pour la sûreté et la concurrence va accentuer le phénomène.

Lorsqu'on ouvre le débat sur le nucléaire civil, seuls les arguments techniques, économiques, scientifiques et, quelquefois, écologiques, sont pris en compte ; la question de ces prestataires est totalement absente.

Le plus souvent, dans les doléances des salariés, c'est surtout l'obligation de travailler de plus en plus vite ; les mieux armés psychiquement pourront le supporter, mais les autres vivent avec un nœud dans le ventre, ce qui est contradictoire avec le mode de fonctionnement d'une centrale, où tout doit être programmé, le tout dans une contrainte de temps de plus en plus forte, et avoir la hantise de la sûreté nucléaire. Il y a toujours la représentation d'une industrie nucléaire sans faille ; on dit que l'accident ne se produira pas en France.

Les agents EDF ont été privés du contrôle de la maintenance ; ils ont un sentiment d'avoir été trompés. Dans le nucléaire, on semble plus prompt à enrichir l'uranium que les relations humaines.

Nous avons alerté 54 maires du Loiret, deux ont répondu, et aussi les groupes parlementaires pour les alerter sur les écarts et dérives dans les centrales. Le nucléaire nouvelle génération nécessite un grand débat public et avec le retour au public de l'énergie populaire. Ce choix illustre un débat de fond sur l'organisation industrielle. Qui sont les producteurs de cette industrie ? Les ingénieurs qui élaborent les modes de fonctionnement, les managers qui président l'organisation du travail humain, les agents de conduite qui ont la maîtrise du pilotage de l'activité du réacteur ou encore les prestataires qui, dans l'ombre, assurent la maintenance des installations et préviennent l'usure et la panne ? Pourquoi la maintenance des installations nucléaires est-elle assurée par des travailleurs « extérieurs », dont une partie est sous contrat temporaire ?

Le nomadisme entre les sites qui entraîne une fatigue physique et une fragilisation psychologique en rapport avec l'absence de vie familiale régulière, le maillon faible de l'industrie nucléaire, l'ennemi de la sûreté.

Entre le travailleur qui défend son droit au travail sans risque et l'employeur qui justifie la santé économique de son entreprise, le prestataire n'a pas de lieu d'expression dans l'espace public.

Comment analyser les conséquences sur la santé pour les travailleurs sous-traitants et sur la sûreté des installations nucléaires, donc la santé des populations qui vivent au voisinage des centrales ?

Une étude épidémiologique menée auprès des travailleurs prestataires par des médecins du travail a permis d'identifier certaines constantes ; j'ai là ce rapport des médecins du travail. Ces travailleurs souffrent de troubles déclarés : infections digestives, troubles physiques, sommeil, fatigue mentale et nerveuse, etc. Le 13 juillet, j'ai fait une embolie pulmonaire sur la centrale de Saint-Laurent-des-Eaux. Personne aujourd'hui ne veut me reconnaître. Cela fait trois jours que j'ai arrêté de prendre les médicaments, parce que je n'en peux plus. Je dis que c'est à EDF de supporter cela. Ces médecins l'appellent la « gestion de l'emploi par la dose ». À long terme, ces salariés sont exposés à un risque pouvant entraîner des effets différés (leucémies, cancer).

Notre parole n'est habituellement pas sollicitée. Je viens d'en faire les frais sur la centrale de Dampierre-en-Burly le 25 mars 2010, soit il y a deux jours, lors d'une réunion délégués EDF, où je suis un élu CGT DP. À EDF, depuis trois ans que je suis élu, aucune réponse aux questions des prestataires, toujours la même réponse : ces questions ne ressortent pas de notre organisation.

La politique EDF, c'est l'argent. On pourrait faire un travail superbe si on avait les conditions. Plusieurs remontées de prestataires signalent que leur suivi ne se fait plus sur le terrain ; là, c'est le plus dramatique. C'est bien de sous-traiter, mais il faut garder le contrôle. Ont-ils aussi un manque de personnel ? Il faut courir partout ; alors on court et ce travail intérimaire. En tant que chargé de travaux, j'ai la responsabilité de ces intervenants et on m'en tiendra rigueur si ce personnel est contaminé, avec ce que cela comporte comme difficultés d'assurer les règles de radioprotection avec des travailleurs dont on ne connaît pas l'expérience.

M. HOUI.- Monsieur, pourriez-vous conclure ?

Je comprends très bien la charge qui est la vôtre.

M. LUENGO.- Je conclus, mais la fin est très importante ; il reste cinq lignes.

M. HOUI.- Quelques secondes.

M. LUENGO.- EDF transforme le rapport en une sorte de guerre entre travailleurs dont l'enjeu est la reconduction de notre emploi à travers les marchés accordés à nos entreprises. Vivant sous la menace de la perte de marché par nos entreprises, qui conduirait à une remise en cause de nos emplois, tout salarié d'entreprise intervenante est un travailleur dont la présence est provisoire et dans les conditions qu'il ne fait pas partie d'EDF.

Chaque minute a un coût, chaque tâche est une urgence. Nous vivons sous la pression de ce coût, de cette urgence. EDF nous fait savoir chaque jour le coût de l'immobilisation de l'installation, avec la hantise du délai de retard par rapport aux échéances prévues du cahier des charges.

Des horaires anarchiques : il nous arrive d'intervenir le matin, de partir l'après-midi, pour revenir le soir, entraînant pour nous une irrégularité des horaires de repos et de sommeil. Il faut une disponibilité permanente. Si on voulait appliquer textuellement tout ce qu'on nous demande et bien travailler, c'est impossible ; le temps est trop réduit. Certains dorment dans les vestiaires, sur des bancs, tellement ils ont des rythmes de travail importants et du fait d'avoir roulé la nuit pour être au travail dès 8 heures le matin. À tout moment, nous devenons les nomades du nucléaire, prêts à partir vers l'une ou l'autre centrale, souvent sans préavis, avec l'inquiétude des déplacements en voiture de nuit sur de longues distances.

La sous-traitance a permis à EDF de rompre avec la logique de négociation salariale avec les organisations syndicales.

Sûreté nucléaire ? Pourquoi EDF n'a-t-elle pas choisi de s'appuyer sur l'expérience de ses agents, ce savoir-faire des mémoires des installations pour garantir la sûreté et la sécurité des travailleurs et de la population ? Pourquoi avoir fait le choix de sous-traiter la maintenance de cette industrie nucléaire ?

M. HOUI.- Monsieur...

M. LUENGO.- Ce sont des questions que je vous pose !

Dans tous les cas, celui qui engendre le risque, à savoir l'exploitant EDF SA, s'est donné les moyens, par cette organisation du travail, de ne pas avoir à en assumer les conséquences du point de vue de l'indemnisation professionnelle en accident du travail ou maladie. L'énergie nucléaire est porteuse de vie par l'électricité aujourd'hui indispensable à la vie et son renouvellement, mais porteuse de mort par le risque qu'elle comporte.

L'engagement, pour nous, y est total, puisqu'il s'agit pour nous d'assumer au péril de notre santé et de nos vies la part du risque que comporte cette activité. L'industrie nucléaire va aborder la phase démantèlement de ces installations, la reconstruction via l'EPR et on recommencera sur le point de vue économique à ne pas aborder la question du travail de ces prestataires qui assureront, et jusqu'à quand, la protection des citoyens autrement que par la distribution des pilules d'iode.

M. HOUI.- Monsieur, concluez, s'il vous plaît.

M. LUENGO.- Pour finir, le nucléaire n'est pas une industrie comme les autres ; il ne peut y avoir de projet industriel sans projet social.

Je suis citoyen avant tout et un prestataire qui a besoin de soutien de vous tous, élus, citoyens, associations, organisations syndicales, avant qu'il ne soit trop tard. Le SOS vous est lancé ; merci de nous avoir laissé la parole ! Je peux vous dire que si, vendredi, à la réunion qu'il va y avoir sur le site de Dampierre-en-Burly, on ne tient pas compte de mes questions, je déclenche une grève de la faim. (*Applaudissements.*)

M. HOUI.- Je vous ai laissé bien plus, et chacun a pu le constater, que le temps qui était imparti aux uns et aux autres, vu l'émotion qui était la vôtre.

Je vous propose que les éléments que vous nous avez lus tellement vite qu'on ne les a pas forcément très bien tous saisis fassent l'objet d'un cahier d'acteur, de manière à ce que ce que vous venez de nous indiquer puisse être porté à la connaissance des uns et des autres.

Encore une dernière intervention avant de passer la parole au maître d'ouvrage. Je propose que les autres questions qui concernent ce point soient traitées lors de la deuxième séance d'échanges avec la salle, s'il vous plaît.

Une intervenante.- Qu'est-ce qu'un cahier d'acteur ?

M. HOUI.- Monsieur ?

M. CORREA.- Répondre peut-être à la dame sur ce qu'est un cahier d'acteur.

M. HOUI.- Vous avez demandé la parole ; je suppose que c'était pour poser une question. Posez votre question et après je prendrai la parole pour répondre à la fois à votre question et à l'intervention de Madame.

M. CORREA.- Très bien, Monsieur le Président. Alain Correa, du collectif « STOP-EPR, ni à Penly ni ailleurs ». Guillaume est intervenu tout à l'heure pour nous dire que ce débat n'avait pas lieu d'être mais je ne sais pas si vous avez bien saisi la nature du propos.

EDF, lors de la consultation du réacteur de Flamanville... Le réacteur de Flamanville devait constituer une vitrine, un prototype...

M. HOUI.- Monsieur Correa, on parle de l'organisation du débat.

M. CORREA.- Laissez-moi terminer !

...dont on devait tirer les conclusions, les conséquences, le retour d'expérience, tant dans la construction que dans l'exploitation. Au terme de ces deux situations, il était possible d'envisager un débat public. Or, aujourd'hui, ce débat est organisé. Vous êtes tous et toutes conviés ici pour que l'on vous explique ce qu'est ce futur réacteur nucléaire, mais qu'en est-il dans les faits ?

La construction de Flamanville est calamiteuse ; on en est au gros œuvre, il y a des problèmes terribles, le site est construit sur d'anciennes mines de fer qui génèrent des problèmes techniques et qui ne seront pas transposables ici à Penly. Déjà, l'embryon de retour de construction que l'on peut avoir ne sera pas transposable, donc cela ne sert à rien.

Ensuite, sur l'exploitation du réacteur en elle-même, on n'aura pas de retour d'expérience avant plusieurs années. Nous convier ce soir à cette réunion de démocratie locale qui, certes, dans les très grandes lignes, semble très intéressante, n'a aucun sens. Ce débat n'a pas lieu d'être maintenant. Dans quatre ans, dans cinq ans, peut-être ; on aura le retour d'expérience de la construction de Flamanville, de l'exploitation du réacteur à pleine puissance pendant deux ou trois ans. Cela aura alors un sens. Vous aurez des connaissances techniques, les associations auront des connaissances techniques, vous pourrez statuer, nous pourrons statuer sur des faits techniques réalistes, tangibles, cadrés, étayés, qui signifient quelque chose.

Aujourd'hui, on nous demande de statuer sur du vent !

Monsieur le Président, ce débat, ce soir, même si vous êtes très attaché à cette démocratie locale participative, n'a aucun sens aujourd'hui. Retrouvons-nous dans cinq ans ! Là, d'accord, nous aurons des faits, nous pourrons statuer sur une réalité tangible, concrète. Pour l'instant, on nous demande de statuer sur du vent ; c'est un petit peu dommage.

M. HOUI.- Monsieur Correa, on a bien entendu votre point de vue.

M. CORREA.- Il me reste encore 25 secondes, Monsieur le Président.

À l'entrée, il vous est remis gratuitement cette documentation de l'ASN (Autorité de sûreté nucléaire) intitulée : « *La gestion post-accidentelle d'un accident nucléaire* » ; vous en trouverez des exemplaires à tous les débats publics. Le collectif a fait une demande auprès de l'ASN et de la CPDP pour que ce document soit mis à votre disposition gratuitement.

Que vous soyez pour ou contre le nucléaire, ce document explique ce qui se passera dans notre beau pays en cas d'accident nucléaire et ce qu'il est prévu de faire. Il est prévu de faire des recensements et de déplacer éventuellement les populations avec un retour hypothétique sur le lieu, donc chez vous.

J'ai presque terminé !

M. HOUI.- Là, vous avez dépassé les trois minutes !

M. CORREA.- Prenez le temps de prendre connaissance de cette documentation, c'est très important, et méfiez-vous des soi-disant experts ; ce n'est pas forcément ce que vous pensez.

Merci à toutes et à tous. (*Applaudissements.*)

M. HOUI.- D'une part, nous avons pris tout à l'heure l'engagement que la première question qui serait posée à la suite des présentations du maître d'ouvrage et de M. Barbay et Madame Duhamel porte sur le retour d'expérience. Je tiens à vous signaler qu'une réunion spécifique qui doit se dérouler à Caen est prévue sur le retour d'expérience de Flamanville 3.

Concernant les cahiers d'acteurs, ce sont des documents élaborés par des personnes morales, donc associations, organismes reconnus, d'une manière ou d'une autre, juridiquement – ce ne sont pas des individus, mais des personnes morales qui peuvent préparer ces éléments –, qui ont pour but de communiquer un point de vue.

À partir du moment où un cahier d'acteur est réalisé, il ouvre la possibilité qu'il soit présenté par un expert mandaté éventuellement par l'organisme qui a préparé un cahier d'acteurs pour défendre ce point de vue. Le cahier d'acteur, c'est d'abord un exercice écrit qui présente un point de vue et, ensuite, la présentation qui est garantie à l'occasion d'une réunion publique. Vous trouverez sur le site le mode d'emploi pour réaliser un cahier d'acteur.

Je vais maintenant me tourner vers le maître d'ouvrage, pour que vous puissiez présenter vous-mêmes le projet tel que vous l'avez envisagé jusqu'à présent.

M. SALHA.- Merci, Monsieur le Président. Bonjour, Mesdames et Messieurs. Je m'appelle Bernard Salha, je suis le directeur de l'ingénierie nucléaire d'EDF, notamment en charge de la conception et de la construction des nouveaux réacteurs nucléaires d'EDF.

Avec mes collègues Joseph Dupuis, qui est le directeur du projet, et Éric Neyme, qui est le directeur régional d'EDF en Normandie, nous sommes très honorés de venir présenter devant vous ce nouveau projet de centrale nucléaire EPR sur le site de Penly. Ce projet s'inscrit complètement dans le cadre de notre stratégie industrielle, en matière de développement d'une énergie disponible pour nos clients, non émettrice de CO₂ et compétitive.

Ce débat qui s'ouvre aujourd'hui est le deuxième débat public portant sur la construction d'une centrale nucléaire en France. En octobre 2005, nous étions à la même place, dans une autre ville, bien sûr, pour le lancement du débat sur la construction de Flamanville 3. À présent, la construction de la centrale de Flamanville 3 est en cours, l'activité sur le chantier bat son plein et nous conforte dans la réussite de ce grand projet. Penly 3 s'inscrit pour nous dans la continuité industrielle de cette première expérience.

Le débat public de Flamanville 3 nous avait amenés à prendre des engagements forts en matière d'ouverture et de transparence. Nous estimons les avoir tenus et sommes prêts à répondre à toutes les questions à ce propos. Nous avons beaucoup appris de cette expérience de rencontre avec le public autour d'un projet comme la construction d'une centrale nucléaire. Nous nous engageons à respecter les règles du débat, telles qu'elles ont été énoncées par la CNDP et rappelées par le président Houi : transparence des informations, équivalence des contributions et principe d'argumentation des positions.

EDF est aujourd'hui le maître d'ouvrage de ce projet. Vous savez cependant que si ce projet venait à être confirmé à l'issue du débat, nous associerions GDF Suez, Total et d'autres électriciens européens pour le mener à bien. Je peux vous assurer qu'EDF, avec ses futurs partenaires, aborde ce nouveau débat dans un esprit d'écoute et d'ouverture...

Un intervenant.- C'est faux !

M. SALHA.- ... afin que toutes les parties puissent s'enrichir de nos échanges. Nous veillerons à être à la hauteur des attentes du public et des enjeux de nos projets.

Un intervenant.- Enrichir l'actionnaire !

M. SALHA.- Je laisse la parole maintenant à Joseph Dupuis, qui est le directeur du projet Penly 3, pour qu'il vous en présente les grandes lignes.

M. DUPUIS.- Merci. Bonsoir à toutes et à tous. Joseph Dupuis, je suis le directeur du projet Penly 3 à EDF où j'ai fait toute ma carrière dans la conception et la construction des centrales nucléaires, mais aussi à gaz et à charbon.

Je vais vous présenter notre projet en quelques minutes, en essayant de répondre aux questions, *a priori*, que vous devez vous poser, à savoir :

- pourquoi ce projet ?
- pourquoi à Penly ?
- quel impact, s'il est réalisé, il pourrait avoir sur le territoire ?

D'abord, quelques mots sur le projet. Vous pouvez voir sur cette illustration que notre projet Penly 3 a un air de ressemblance avec les deux unités de production qui fonctionnent déjà sur le site depuis un peu plus de 20 ans et que l'on voit en arrière-plan. Cette nouvelle unité de production sera plus puissante, 1 650 mégawatts, à comparer aux 1 300 de chacune des deux premières. Elle utilise un nouveau type de réacteur que l'on appelle EPR, qui est l'abréviation anglaise pour réacteur à eau pressurisée européen.

Le principe de ce réacteur est le même que celui des unités existantes. Simplement, il est plus performant et il y a notamment eu pas mal d'améliorations dans le domaine de la sûreté nucléaire. Il est prévu pour produire jusqu'à 13 milliards de kilowattheures par an ; c'est à peu près 2,5 % de la production française d'électricité et c'est un tiers de plus que chacune des unités de Penly 1 et 2.

Le projet Penly 3, en fait, s'inscrit dans le droit fil de la politique énergétique française qui dit qu'il faut d'abord faire des économies d'énergie, puis développer le plus possible la production à partir d'énergies renouvelables et qu'enfin, pour assurer l'équilibre entre production et consommation, il faut recourir à d'autres moyens, en priorité, peu émetteurs de gaz à effet de serre, le nucléaire.

À la suite du Grenelle de l'environnement, l'État a effectivement lancé un très grand programme d'économie d'énergie, pour le développement des énergies renouvelables, pour produire de l'électricité à partir, par exemple, d'éolien et de solaire. Ce programme est considéré comme très ambitieux et atteindre ces objectifs est en soi un véritable défi, mais il est probable que cela ne suffise pas pour boucler l'équilibre production/consommation. C'est pourquoi l'État a prévu aussi, en complément, de recourir à d'autres moyens de production, en particulier du nucléaire. L'équation n'est donc pas : nucléaire ou économie d'énergie ou énergies renouvelables, mais : nucléaire et économie d'énergie et énergies renouvelables.

Pourquoi voulons-nous faire ce projet, nous, électriciens ? Concrètement, en 2008-2009, les pouvoirs publics ont identifié le besoin d'une nouvelle unité de production de type EPR et l'ont précisé dans ce qu'on appelle « la programmation pluriannuelle des investissements pour les moyens de production d'électricité », avec un horizon de mise en service 2017.

Suite à cela, EDF et ses partenaires ont manifesté leur intérêt pour ce projet, parce que nos clients ont besoin d'une électricité compétitive et parce que nous voulons la produire avec des moyens peu émetteurs de gaz à effet de serre.

Vous pouvez voir sur le schéma en bas à gauche que le nucléaire se place très bien en termes d'émissions de gaz à effet de serre, avec 4 grammes de CO₂ par kilowattheure produit quand les centrales à gaz sont au-dessus de 400 et les centrales à charbon au-dessus de 800.

Autre avantage de Penly 3 : son coût de production, que vous voyez sur le diagramme de droite, entre 55 et 60 euros par mégawattheure, à comparer aux 70 à 100 euros par mégawattheure pour les centrales à gaz et charbon, en fonction du prix des combustibles.

Pourquoi avons-nous choisi le site de Penly ? En fait, ce site présente un certain nombre d'avantages, au premier rang desquels je citerai le fait qu'EDF est déjà propriétaire des terrains nécessaires à la construction du réacteur. Ensuite, vous pouvez le voir sur la photo, le site avait été préparé dans les années quatre-vingts - quatre-vingt-dix pour accueillir jusqu'à quatre unités de production, donc les terrassements pour accueillir Penly 3 seront minimes. Ce type de centrale qui transforme la chaleur en électricité a besoin d'une importante capacité de refroidissement et la Manche et ses courants de marée offrent les meilleures conditions possibles.

Enfin, et c'est très important pour nous, beaucoup d'acteurs haut-normands ont souhaité accueillir ce projet. Notre projet s'inscrit dans l'existant. Si la construction est décidée à l'issue du débat public, nous réutiliserons les infrastructures existantes, à commencer par les routes d'accès au site, la voie ferrée qui le dessert, les lignes à très haute tension qui permettent d'évacuer l'énergie et le canal qui permet d'amener l'eau devant la centrale. Cela permettra de minimiser les impacts pendant la construction. L'exploitation se fera avec les mêmes règles et la même rigueur que pour les unités existantes.

Les rejets des trois unités resteront très largement inférieurs aux limites réglementaires. Les premières évaluations que nous avons faites de l'impact cumulé des trois unités montrent qu'ils devraient rester très largement inférieurs, au moins 50 fois inférieurs, à l'impact de la radioactivité naturelle.

Enfin, un chantier de centrale nucléaire est un chantier de très grande ampleur qui a un impact très fort sur la vie économique du territoire. Si on se base sur notre expérience de Flamanville, dans le Cotentin, où nous construisons une unité similaire, un tel chantier dure à peu près sept ans et, à la pointe de l'activité, occupe jusqu'à 3 000 personnes. Bien évidemment, ce n'est pas dès le début du chantier, c'est au bout de deux ou trois ans qu'on arrive à ce maximum. Petit à petit, quand on arrive à la mise en exploitation, le personnel sur place redescend et, pendant la période d'exploitation, qui devrait durer 60 ans, on aura, sur place, 400 personnes pour l'exploiter, 300 pour l'exploitation elle-même et une centaine de personnes d'entreprises supports.

Enfin, pour compléter cet exposé rapide de Penly 3 et de ses principales dimensions, je vous propose de découvrir notre projet en images. Merci. (*Applaudissements.*)

(*Diffusion d'un film, durant lequel des commentaires sont émis par des opposants au projet dans la salle.*)

M. HOUÏ.- Je propose que nous poursuivions tout de suite...

M. CORREA.- Peut-on réagir sur le document ?

M. HOUÏ.- Vous allez pouvoir réagir, Monsieur Correa ; ne vous inquiétez pas.

J'ai indiqué tout à l'heure que je souhaitais que M. Barbay et Mme Duhamel puissent, à la suite de la présentation du maître d'ouvrage, présenter leur point de vue et je respecte l'engagement que j'ai pris tout à l'heure : la première question qui sera posée au maître d'ouvrage est liée au retour d'expérience de Flamanville 3. Ensuite, vous aurez la parole. Monsieur Barbay, je vous donne la parole pour 10 minutes. Merci.

M. BARBAY.- D'abord, je me présente pour tout le monde : je suis représentant, ce soir, de Haute Normandie Nature Environnement, dont je suis l'un des vice-présidents en charge du secteur « risque industriel ». Je siège au CODERST de Seine-Maritime, au SPPPI Basse-Seine, dans quatre

CLIC, deux CLIS, et suis membre, depuis son renouvellement, de la CLI de Paluel et Penly pour France Nature Environnement.

Lorsque l'on considère ce qui a été dit par le Président de la Commission particulière du débat public, on peut, *a priori*, se dire que les conditions du débat, conformes à la convention d'Aarhus, devraient être respectées. Cependant, notre expérience est que la lecture du dossier du maître d'ouvrage ne semble pas tout mettre sur la table. Il importe donc qu'au cours des quatre mois à venir, il complète les points passés sous silence. Le principe est que l'exposé de tous les points de vue doit être fait. Sauf dans de rares cas, cela a ressemblé au pâté d'alouette.

Nous entendons votre propos et nous vous croyons, mais il va falloir que ce soit vérifié. Pour que toutes les positions soient explicitées et débattues, il va, de plus, falloir rompre avec de mauvaises habitudes de la plupart des débats où seule la position officielle, en fait, se trouve débattue, voir comment, par exemple, à chaque présentation... Je vois : « *présentation globale du projet* ». Nous avons eu dans d'autres débats, effectivement, une séance ou deux séances où le propos était à peu près équilibré ; puis, une machine s'est mise en place, qui rendait la chose difficile. Là aussi...

Partons du terrain ! Ce secteur est déjà équipé de six réacteurs. Effectivement, il ne faut pas oublier qu'il y a Paluel de l'autre côté. C'est donc un secteur déjà suréquipé de six réacteurs de 1 300 mégawatts, représentant à eux deux 10,5 % de la production française.

Ce qui frappe le responsable du secteur risque, c'est que dans le domaine nucléaire, nous n'avons pas les mêmes retours sur des études de danger comme nous l'avons pour les entreprises Seveso seuil haut. Nous demandons que pour cet exemple, nous ayons quelque chose du même type. Nous demandons, à l'image de ce que nous suivons au CODERST et dans les CLIC, pour les établissements à risque, que tous les risques et dangers soient évoqués, qu'ils soient nucléaires ou non d'ailleurs, parce que dans une centrale, il n'y a pas que des risques nucléaires, il y a des risques techniques qui sont les mêmes que dans d'autres centrales thermiques banales. Lorsque nous avons visité avec la CLIN Paluel en septembre, il venait d'y avoir un incendie qui n'avait rien à voir avec le nucléaire.

Nous souhaitons donc mesurer dans quelle mesure le risque est réellement contenu à la source, quelle est la réalité des barrières de sécurité qui nous sont indiquées, quelles conséquences seraient à attendre d'un accident. Il vient de nous être redit que c'est hautement improbable ; je rappelle tout de même qu'avant la catastrophe de Toulouse, les ammonitrates étaient censés ne jamais pouvoir détonner et que donc, le phénomène était hautement improbable.

Aujourd'hui, pour chaque risque de rejet d'éléments radioactifs dans l'atmosphère, nous demandons que soit étudié, ainsi qu'on le fait pour un dégagement toxique, afin que chacun soit à même de se rendre compte des effets existants, l'ensemble des conséquences possibles, y compris, bien évidemment, pour les phénomènes à probabilité réputée faible. Ce bilan des éléments radioactifs pouvant être rejetés lors d'un accident est aujourd'hui occulté en focalisant sur l'iode radioactif. On ne peut continuer à taire les autres éléments, dont l'absorption de comprimés d'iode ne mettra pas les victimes à l'abri de quoi que ce soit. Tant que cela ne sera pas clairement établi, nous ne pourrons accorder au secteur nucléaire la confiance lucide qu'est la doctrine demandée dans le domaine des ICPE. On ne peut occulter que la centrale de Penly, même si on nous a dit qu'il n'y avait aucun risque, est en bordure de la mer la plus fréquentée du globe, 400 mouvements de navires par jour, parmi lesquels des méthaniers, des pétroliers et d'autres transports à risque, au cœur d'une région littorale regroupant plus de 100 000 habitants dans sa Comcom [= communauté de communes], dont plus de 30 000 pour la seule ville de Dieppe.

Qui peut sérieusement nous faire croire d'ailleurs que les effets s'arrêteraient à 10 kilomètres quand nous avons connu, sans entrer sur le terrain tchernobyléen, les effets redoutés sur un rayon de 24 kilomètres autour de certaines sphères d'ammoniac ? De l'ammoniac, pas radioactif, banalement de l'ammoniac. Il faut donc bien regarder au-delà.

Voici des années que nous demandons une recherche des causes des méningites anormalement élevées dans cette zone dieppoise, en pointant du doigt les très forts champs électromagnétiques dus aux lignes évacuant l'électricité surproduite vers les lieux de consommation. (*Applaudissements.*)

C'est très bien de vouloir alimenter 1,5 million de personnes, mais dans ce cas, ces unités, il faut les faire dans le 16^e, dans le 8^e, dans le 15^e arrondissement et pas à distance !

On va revenir sur une autre raison.

Or, au lieu de s'interroger sur les causes de cette vulnérabilité anormale à ces infections dans cette zone dieppoise, on se réfugie dans le curatif et l'on déplace ainsi la responsabilité sur les parents qui ne prendraient pas la précaution de suractiver le système immunitaire de leur enfant, quand d'autres effets non étudiés ne sont pas exclus et peuvent apparaître seulement sur le long terme. Il y a là manifestement un déficit de connaissance et il est à combler. Nous avons posé la question de façon récurrente lorsqu'il y a eu des manifestations de ce phénomène et on nous a toujours dit : « *Non, rien à voir, rien à signaler, etc.* »

Est-ce que l'électricité produite en grande quantité nous assure une indépendance ou, au contraire, du gaspillage ? La coupure de novembre 2006 – je ne peux pas développer, vu que nous n'avons pas suffisamment de temps, mais si une question est posée, je pourrai éventuellement y revenir – nous a fait comprendre que la dépendance commerciale liée à notre surproduction sur le triangle dieppois nous rendait faibles et dépendants et non pas indépendants ; c'est extrêmement grave.

Quant aux économies d'énergie, elles paraissent dérisoires à ceux qui gaspillent 10 à 17 % rien que par effet Joule dans le transport par les lignes vers les lieux de consommation. C'est un fait, il faut produire à proximité des populations et non pas produire dans un petit coin qui ne résiste guère et envoyer l'électricité rejoindre.

En novembre 2006, la décision de délestage sur la région a touché des sites à risque Seveso seuil haut pour respecter les contrats commerciaux et non pas la sécurité. C'est le premier point sur lequel nous voulons des précisions.

Deuxième point, les autorités de sûreté nucléaire britannique, française et finlandaise ont émis des réserves sur les systèmes de sûreté des réacteurs nucléaires EPR, demandant aux exploitants et fabricants d'améliorer la conception initiale de l'EPR. Qu'en est-il ? Je n'ai fait qu'une lecture rapide parce que nous avons eu tardivement le projet et que le lire à l'écran n'était pas commode...

M. HOUI.- Et parce que les 10 minutes sont déjà dépassées. Vous faites une lecture rapide parce que les 10 minutes sont déjà dépassées.

M. BARBAY.- Je vous avais dit que ce serait trop court.

M. HOUI.- Et moi je crains que ce ne soit trop long. (*Protestations et réactions dans la salle.*)

Allez-y !

M. BARBAY.- Début mars 2010, ont été portés à notre connaissance des documents explosifs sur le réacteur EPR par l'Observatoire du nucléaire. Nous demandons une réponse de la part d'EDF.

Nous demandons également, afin que tout soit mis sur la table, une balance bilan avantages/inconvénients, car l'EPR ne nous apparaît pas comme la révolution technologique proclamée. C'est tout simplement un réacteur en service, avec quelques – on nous dit – améliorations.

En tout cas, il y a une question sur laquelle je souhaiterais des explications : qu'en est-il en particulier de l'utilisation du Mox et de la gestion des déchets générés, car je suis frappé par le fait qu'on nous dise et qu'on nous répète que la durée d'exploitation est de 60 ans. Quand on voit le

temps de gestion de ces déchets et tout spécialement ceux générés par le Mox, ce n'est pas 60 ans ! Je laisse à EDF le soin de répondre, de dire à la salle combien de temps cela va durer.

(Applaudissements.)

Aujourd'hui, que dire ? La construction d'un EPR dans la région dieppoise n'est pas une bonne nouvelle, ni pour l'emploi – éventuellement, je pourrai y revenir –, surtout avec les alliés qu'EDF va avoir... Retournez-vous vers Gonfreville-l'Orcher, ce qui s'est passé chez Total, ce qui vient de se passer à Grand-Quevilly pour le Nitrique 8 de GPN, et vous verrez que des travailleurs locaux, on n'en a pas vu l'ombre d'un. En revanche, des baraquements remplis de travailleurs venant de Pologne, de Tchéquie, ça, oui, bien sûr ! Ce sont des travailleurs dont le sous-traitant nous a présenté la réalité.

Alors, au-delà des slogans, il faudra que tous ces points soient des positions explicitées.

M. HOUÏ.- Merci. *(Applaudissements.)* La parole est à Mme Duhamel.

Mme DUHAMEL.- Eh bien moi, je ne vous ai pas préparé de PowerPoint, parce que c'est une Dieppoise qui vous parle, tout simplement !

Dès 2008, notre compagnie consulaire a apporté son soutien au choix du site de Penly pour y accueillir une unité de production électronucléaire selon la technologie EPR. La réalisation de cette infrastructure de production énergétique est indispensable pour répondre aux besoins croissants, tant pour les entreprises que pour les usages domestiques. *(Réactions dans la salle.)*

Consommation électrique entreprises industrielles : 48 % ; entreprises tertiaires : 22 % ; usages domestiques : 28 % ; divers : 2 %. Si on veut pouvoir continuer à travailler et à avoir des entreprises, il faut qu'elles aient une production électrique dans notre région.

Dans le devenir économique de la Haute-Normandie, la production d'électricité n'est pas seulement une activité très importante ; c'est aussi un facteur d'attractivité pour les entreprises, donc d'emploi pour notre région.

Un intervenant.- C'est faux !

Mme DUHAMEL.- Le site de Penly 3 est parfaitement adapté, comme on l'a dit tout à l'heure. Il y a eu de nombreux investissements de terrassement qui ont été effectués dès la construction de Penly 1 et 2. Le réseau de distribution de l'énergie électrique est opérationnel et de capacité suffisante pour les trois unités ; pas besoin d'ajouter de pylône ni de ligne à haute tension, c'est déjà fait. La Manche est une excellente source d'eau de refroidissement ; je trouve qu'elle est quand même bien frisque pour les bains de mer, mais parfaite pour l'EPR !

(Rires, protestations et sifflements.)

M. HOUÏ.- On laisse parler Mme Duhamel ! Merci.

Mme DUHAMEL.- C'est parce que j'ai commencé à vieillir un peu que j'ai froid maintenant quand je vais me baigner.

Penly 3 est un projet levier pour le développement économique... *(Brouhaha dans la salle.)*

S'il vous plaît, un peu de tenue !

M. HOUÏ.- Chacun peut parler à son tour.

Mme DUHAMEL.- Penly 3 est un projet levier pour le développement économique d'une région durablement touchée, malheureusement, et fragilisée par plusieurs crises économiques successives.

La région dieppoise est particulièrement impactée. La crise affectant la sous-traitance automobile a accru la précarité des emplois et des entreprises.

Le projet Penly 3 aurait des conséquences positives pour notre région, participerait à la diversification économique, au rééquilibrage des territoires dans une zone devant prioritairement bénéficier d'une dynamique ambitieuse.

La Haute-Normandie dispose d'un tissu d'entreprises compétentes pour répondre aux demandes du maître d'ouvrage. Elle a de nombreux atouts, un historique fort. C'est quand même un avantage, parce que des retours d'expérience ont été faits par rapport à Paluel, un quart de siècle, 1984, Penly 1 et 2, 20 ans, ce qui nous a permis de développer des industries d'ingénierie, de maintenance et de production. Elle a acquis un savoir-faire reconnu, et c'est très important, dans la gestion du risque et de la sécurité. Elle dispose de formations adaptées, pour que, notamment, les jeunes puissent acquérir les compétences requises.

Un intervenant.- On ne peut pas inventer les compétences dans une centrale !

M. HOUI.- On laisse parler l'intervenante tant qu'elle n'a pas fini ! Merci beaucoup.

Mme DUHAMEL.- Ces formations seront renforcées – nous y travaillons tous collectivement –, tant pour les jeunes que pour les adultes. D'ores et déjà, les entreprises se mettent en état d'accroître leurs capacités et la qualité de leurs prestations : clusters, grappes d'entreprises, clubs qualité, groupements, etc.

L'expérience de Flamanville nous éclaire. L'estimation des besoins en personnel pour Penly 3 – durée du chantier, comme vous l'avez dit tout à l'heure : six à sept ans – est d'environ 3 000 personnes ; en période de pointe, 1 500 du BTP, 1 000 pour les activités électromagnétiques, 150 salariés EDF, plus les personnels dans la logistique et dans la technique ; nous avons besoin d'emplois chez nous.

À terme, pendant l'exploitation, en effectifs permanents, environ 300 collaborateurs, ingénieurs et techniciens, plus une centaine dans les entreprises prestataires partenaires. Si l'on tient compte des périodes d'arrêt de tranche de Penly 3 s'ajoutant à celles de Paluel et de Penly 1 et 2, un afflux conséquent d'heures de travail sera nécessaire continuellement, ce qui entraînera des emplois pérennes supplémentaires.

Se référant encore à Flamanville, selon les filières professionnelles, 25 à 40 % des besoins auront une réponse locale et régionale. Pendant la phase de construction de Penly 3, 3 000 emplois chantier, environ 1 200 locaux, maintien dans la région de ces personnels et de leurs familles, 1 800 en provenance de l'extérieur, 500 à 600 logements à prévoir. 10 % des cadres se déplaceront en famille et environ la moitié achètera un bien immobilier... (*Protestations dans la salle.*)

... et nous nous attacherons à favoriser un cadre de vie permettant une intégration de cette population. Dans la phase de fonctionnement de l'EPR, 300 familles supplémentaires, soit 800 à 1 000 personnes, s'implanteront définitivement dans notre région.

L'impact socio-économique est considérable. Souvenez-vous – dans la salle, il y a quand même des personnes qui ont plus de 20 ans – des retombées économiques lors de l'implantation de Paluel et de Penly.

À ces emplois directs, il convient d'ajouter, bien naturellement, les emplois indirects et induits. Outre l'offre d'hébergement nécessaire citée préalablement, il faudra adapter, renforcer les centres de formation, les équipements scolaires, culturels, sportifs, des emplois de service seront créés.

La demande commerciale supplémentaire aura un impact sur les métiers : l'hôtellerie, la restauration, les bouchers, les boulangers, les coiffeurs, l'équipement de la personne et de la

maison, les taxis, les garagistes, etc., la liste est longue, puisque c'est toute l'économie d'une région qui serait gagnante.

On a quand même toujours un point et demi de plus de chômage chez nous, dans le Nord de notre département, qu'en Seine-Maritime et encore un de plus par rapport à la moyenne nationale, et l'économie dans son sens noble, c'est la vie d'un territoire dans toutes ses composantes !

Je suis grand-mère et j'ai envie que mes petits-enfants puissent continuer à travailler au pays !

(Réactions de la salle.)

M. HOUI.- Un petit peu de calme ! Il reste 2 minutes 21 ; laissez parler Mme Duhamel ! Merci.

Mme DUHAMEL.- On m'a demandé d'être brève, concise, alors je laisse mes deux minutes au débat. *(Applaudissements.)*

M. HOUI.- Avant que les questions ne reviennent à la salle, sachant que j'ai oublié de vous indiquer que les personnes qui souhaitaient poser des questions par voie écrite pouvaient le faire, on vous a distribué un formulaire à l'entrée de la salle, je voudrais, en premier lieu, me retourner vers le maître d'ouvrage, puisqu'à au moins deux reprises, la question a été posée concernant le retour d'expérience de Flamanville 3. J'aurais souhaité avoir votre réponse sur le sujet.

M. BILLARD.- Monsieur le Président, je souhaiterais savoir pourquoi on vient de nous empêcher de prendre la parole. Vous vous êtes octroyé plus de 10 minutes et nous ne disposons que de 3 minutes ! Ce n'est pas normal.

M. LUENGO.- J'ai une lettre à faire lire !

M. HOUI.- Monsieur, vous avez déjà eu la parole ; votre voisin l'aura quand il la demandera. Certains d'entre vous ont demandé à deux reprises qu'une réponse puisse être apportée au retour d'expérience. Je m'étais engagé à ce que ce soit la première question qui soit posée à l'issue des interventions préalables ; vous avez la parole.

M. BILLARD.- Monsieur le Président, est-ce cela le retour d'expérience des rayonnements ionisants que les salariés de la sous-traitance prennent ? Un cancer ! Est-ce cela que vous voulez nous donner demain ? *(M. Billard montre une radiographie.)*

Madame, vous avez des petits-enfants. Si on ne fait rien pour la sûreté des salariés de la sous-traitance, voilà ce qui arrivera à vos petits-enfants !

M. HOUI.- Monsieur, je vous garantis qu'après le retour d'expérience, le maître d'ouvrage répondra à votre question.

M. SALHA.- Je vais essayer de répondre sur la question du retour d'expérience peut-être en deux volets.

Le premier volet, et j'ai sous les yeux des extraits du dossier du maître d'ouvrage de Flamanville 3, nous avons indiqué en 2005, au moment du débat public de Flamanville, que nous réalisons ce réacteur pour préparer le renouvellement du parc, la réalisation de plusieurs tranches, une série de plusieurs réacteurs, menée très rapidement, dans la même optique de la vitesse de réalisation du parc nucléaire français dans les années soixante-dix.

Clairement, nous ne sommes pas du tout dans cette situation aujourd'hui puisqu'en fait nous réalisons une tranche isolée, cinq ans après la première, et nous ne sommes pas du tout dans la logique de renouvellement du parc.

Deuxième élément, cela ne nous empêche pas de prendre en compte le retour d'expérience de Flamanville 3 pour la réalisation de Penly 3.

Je prendrai un exemple très simple – cela a été, d'ailleurs, plus ou moins évoqué –, nous avons eu, je pense que vous le savez, quelques difficultés pour la réalisation de la galerie de rejet de Flamanville 3, nous avons connu des aléas techniques. Nous avons changé de solution, nous avons pris une machine pour creuser ce tunnel du nom de tunnelier. Ce tunnelier était complètement opérationnel ; le tunnel est d'ailleurs achevé ces jours-ci. Nous allons bien évidemment prendre en compte le retour d'expérience de ce creusement de tunnel pour la galerie que nous ferons ici, à Penly, qui fera environ un kilomètre et que nous creuserons avec le même procédé.

Le retour d'expérience technique est donc bien au rendez-vous.

Mme HERBINET.- Le président de la CPDP m'a demandé d'être un peu la vigie sur le fait que vous répondiez dans le fond aux questions posées. Je pense que vous n'avez répondu que partiellement. Vous dites que vous allez prendre en compte le retour d'expérience de Flamanville. En revanche, sur le pourquoi vous avez changé d'option par rapport à ce qui était présenté à l'époque... Moi aussi, j'ai le dossier de Flamanville et il est indiqué comme objectif : « *avoir acquis l'expérience d'exploitation suffisante d'un EPR avant de mettre en chantier une éventuelle série* » et vous étiez dans une optique de tête de série.

Sur ce point, votre réponse mériterait d'être complétée.

M. SALHA.- Je vais essayer de la compléter.

Tout est sur le mot : « série ». Lorsque nous avons décidé de lancer Flamanville 3 en 2005, l'idée était de se placer dans : il faut être capable de préparer le renouvellement du parc nucléaire et donc de réaliser une série de réacteurs. Cette série de réacteurs, comme indiqué dans le dossier, nous ne l'envisagions au plus tôt qu'à l'horizon 2015-2020.

Quand vous achetez une flotte de 50 voitures, vous commencez par en acheter une, la tester, avant d'acheter les 49 autres. L'idée était la même : préparer une série. Aujourd'hui, nous ne sommes pas dans la réalisation d'une série de réacteurs ; nous sommes dans la réalisation d'un deuxième réacteur qui vient cinq ans après le premier.

Une intervenante.- Le réacteur n'est pas testé !

M. CORREA.- La situation n'est pas la même. Ici, c'est de la craie !

M. HOUI.- Attendez ! Je voudrais maintenant que le maître d'ouvrage apporte les réponses à une deuxième série de questions posées tout à l'heure concernant les sous-traitants et l'exposition au risque des salariés des sous-traitants. Ensuite, on vous passera la parole.

M. SALHA.- Sur la sous-traitance, on a écouté très attentivement les deux interventions qui ont été faites et je peux vous dire qu'EDF est particulièrement vigilante aux conditions d'exercice de la maintenance sur ces sites. (*Protestations dans la salle.*)

Aujourd'hui, les conditions de suivi médical, qui ont été évoquées tout à l'heure, pour notre personnel sous-traitant sont les mêmes, et j'insiste... (*Vives protestations dans la salle.*)

M. LUENGO.- C'est faux ! J'ai un rapport d'un médecin du travail prestataire qui dénonce cela ! Voulez-vous entendre ce rapport ? (*Des personnes présentes dans la salle souhaitent entendre la lecture du rapport.*)

Alors je vais prendre la parole !

M. HOUI.- Monsieur, sans micro, on ne va pas vous entendre. On laisse le maître d'ouvrage répondre et on vous passera la parole après.

M. SALHA.- J'évoquais le suivi médical. J'évoque également la formation. Je peux vous dire également que nous avons signé en 2004 avec l'ensemble des sociétés qui travaillent pour nous une charte dite de développement durable - sous-traitance responsable, de façon à assurer un suivi et une implication de notre part sur les conditions dans lesquelles s'exercent ces activités.

Nous nous inscrivons dans la durée, nous exploitons des centrales pour 40 ans, voire au-delà. Nous souhaitons donc tout particulièrement que le personnel qui travaille pour nos installations travaille dans les conditions les plus satisfaisantes possibles et nous y veillons de façon extraordinairement rapprochée.

M. BILLARD.- Je vous invite à venir travailler avec nous !

M. HOUI.- C'est vraiment un sujet qui mérite d'être traité convenablement. Comme je l'ai indiqué tout à l'heure, je souhaite que l'on organise une réunion de travail avec vous, de manière à ce qu'à l'occasion d'une réunion publique à venir, on puisse poser convenablement ce sujet.

M. BILLARD.- Avec des journalistes !

M. HOUI.- Les réunions sont publiques, donc tous participent y compris les journalistes.

Mme ERNISSE (orthographe non vérifiée)*.- Du collectif « STOP-EPR, ni à Penly ni ailleurs ». Nous avons décidé de participer à ce débat en demandant que la parole de tout le monde soit écoutée. Par rapport aux travailleurs de la sous-traitance que nous venons d'entendre, nous les invitons fortement à faire le cahier d'acteur, à faire connaître leur parole. C'est de cette façon aussi que vous ne serez pas des travailleurs invisibles.

Mais nous refusons une commission de travail qui sera en circuit fermé où, finalement, on vous écouterait bien gentiment, alors que les problèmes doivent être posés devant tout le monde, publiquement, parce que cela fait partie du débat public. C'est la première question.

Nous demandons que dans la réunion prévue à Envermeu sur les questions de sécurité et dans la réunion qui a lieu à Penly, ces camarades travailleurs salariés puissent s'exprimer à la table, comme les intervenants ont pu le faire tout à l'heure.

Deuxième chose, par rapport au maître d'ouvrage qui nous répond que, finalement, ce n'est pas la même chose, je suis désolée, mais c'est peut-être un vieux réflexe d'institut, vous me faites penser à quelque chose, Monsieur : dans *Le Livre de la Jungle*, quand le serpent est en train d'entourer Mowgly et qu'il lui fait : « *Fais confiance ! Fais confiance !* » (*Applaudissements.*)

Effectivement, vous essayez de nous empapaouter sur vos réponses ! J'ai pris le document que vous nous donnez ; il est écrit : « *Un principe fondateur du projet Penly 3 : il s'agit de reproduire à Penly un réacteur identique à celui de Flamanville 3. L'expérience acquise à toutes les étapes de la construction et de la mise en service de Flamanville 3 sera mise à disposition des équipes chargées de Penly 3. Au-delà des intérêts pour l'économie du projet, ce principe permettra d'utiliser le même référentiel de sûreté* ».

Dans ce cas-là, vous ne pouvez pas postposer ; c'est la première marche par rapport à ce débat public ! Vous devez, dans ce cas-là, non pas nous répondre par des réponses vagues ; nous voulons avoir des réponses précises !

Par ailleurs, on nous demande d'être respectueux du débat, nous le faisons, mais deux communiqués sont sortis de l'Élysée, un de M. Fillon et un de M. Sarkozy, qui disaient : « *En avant toutes pour l'EPR !* »

Il y a, effectivement, M. Borloo, vous l'avez signalé, et je vous respecte pour ce que vous avez fait tout à l'heure, de le dire à l'assemblée.

Il ne peut pas y avoir deux poids deux mesures. Dans ce cas, effectivement, il doit y avoir respect du débat public. Cela veut dire que dans ce cas-là, le retour d'expérience doit être fait. On ne peut pas s'avancer dans le cadre de la construction de Penly 3 ; c'est la position que nous développerons sans arrêt dans l'ensemble de ces débats ! (*Applaudissements.*)

M. HOUI.- Je dois dire, avant que vous preniez la parole, que, bien évidemment, je n'ai pas prévu d'organiser une commission ou je ne sais quoi pour traiter le problème de la sous-traitance ; ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai bien invité à la rédaction d'un cahier d'acteur et j'ai bien indiqué que nous allions organiser, à l'occasion d'une réunion publique, une expression de ce point de vue.

Monsieur, vous avez la parole.

M. ADELIN.- Fédération Mines et Énergie CGT. Je pense que les expressions des salariés de la sous-traitance, par ailleurs aussi militants de notre organisation syndicale, reflètent tout de même, alors que le calendrier prévisionnel des réunions n'a pas encore été finalisé, que la place et le sujet des conditions de vie et de travail des salariés du nucléaire soient un point à part entière de ce calendrier.

Je pense qu'on ne peut pas faire l'économie de ce qui est exprimé, que ce soit au travers du chantier de construction sur l'EPR de Flamanville, car les conditions de vie et de travail des salariés qui construisent actuellement, notamment dans le BTP, notamment les salariés de Bouygues, c'est loin d'être la « panacée », notamment lorsqu'on connaît les règles antisyndicales que produit Bouygues par rapport à l'exercice du droit des salariés... C'est le premier point.

Le deuxième point, concernant les salariés, en général, de la sous-traitance, je ne veux pas répondre à M. Salha... Enfin... Il y a 20 000 salariés prestataires du nucléaire pour 20 000 agents EDF sur les 18 centrales nucléaires EDF. Ils sont peut-être respectés de la même manière, sauf que certains prennent 80 % des doses ionisantes : les prestataires ; ils sont exposés à 80 % des cancérigènes, mutagènes, reprotoxiques ; ils sont exposés à 80 % des accidents du travail et des accidents de trajet. Je veux bien que les conditions soient équivalentes...

Quant aux feuilles de paye, je ne pense pas que ce soient les mêmes. Quant au statut du personnel, je ne pense pas que ce soit le même. Quant au suivi médical, et je m'excuse de vous le dire, je ne pense pas que ce soit le même, parce que quand vous changez X fois d'employeur durant une carrière professionnelle, si un jour vous développez une maladie professionnelle, il n'est pas sûr que l'on pourra retrouver à quel employeur l'attribuer. Quand vous êtes agent EDF, c'est facile ; quand vous y avez fait toute votre carrière et que vous avez une maladie professionnelle, vous savez qui aller trouver et jusqu'à preuve du contraire, on n'oblige pas EDF à sous-traiter ! Si EDF sous-traite, c'est qu'elle sous-traite sa responsabilité sociale ! (*Applaudissements.*)

Autre point, et j'en finirai là, il y a aussi de la souffrance chez les agents EDF. J'ai été 13 ans secrétaire général du syndicat de la centrale nucléaire de Paluel : 13 suicides d'agents. Durant la même période, 7 suicides d'agents à Penly, pour une centrale deux fois moins grosse que Paluel. Je pense effectivement qu'il y a des problèmes. Le nucléaire, comme toutes les autres industries, il faudra mettre au cœur de la problématique les êtres humains, ceux qui produisent les richesses, et cela passe inmanquablement par l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail, qui sont les seuls à même d'assurer une bonne sécurité, une bonne sûreté des installations.

M. HOUI.- Vous voulez répondre ?

M. SALHA.- Non mais je répondrai peut-être un mot à ce Monsieur de la CGT dont je n'ai pas noté le nom : nous sommes particulièrement sensibles à l'humain et tout à fait prêts à discuter avec

vous de l'ensemble de ces sujets et tout à fait prêts d'ailleurs, si une réunion publique est organisée dans ce sens, à débattre sur l'ensemble de ces problématiques, de façon précise et factuelle.

Nous ne refusons pas le dialogue, nous ne disons pas que nous sommes parfaits ; pour autant, nous faisons un certain nombre de choses tout à fait significatives, que ce soit en termes de réduction du nombre d'accidents de travail, réduction des doses de radioprotection, et nous sommes tout à fait prêts à en débattre avec vous de façon factuelle.

M. LUENGO.- L'accident de travail à EDF, aujourd'hui, on nous sort en camionnette pour nous exclure du site !

M. HOUI.- Je vais passer la parole à une personne qui ne s'est pas encore exprimée, et cela va être la priorité, avant de repasser la parole à des gens qui ont déjà eu la possibilité de s'exprimer.

Un intervenant.- La question se posait au moment où vous posiez la question sur l'organisation du débat. Je vous pose la question, Monsieur Houi. Puisque ce débat a pour objectif de permettre au promoteur du projet d'EPR à Penly de le justifier, je voulais connaître le budget de cette opération de promotion et si vous pouviez en distinguer le budget des masses salariales que cela représente.

M. HOUI.- Je pense que vous m'avez mal entendu. Le débat public n'a pas pour objet de faire une promotion d'un projet. J'ai été clair sur ce point, je pense, à plusieurs reprises ; le débat public porte sur deux objectifs : réfléchir sur l'utilité même, l'opportunité, de la création de ce projet et ensuite sur ses modalités de mise en œuvre ; ce sont les éléments qui ont toujours été ceux qui ont été communiqués par la commission particulière et la commission nationale.

Second point, par rapport au budget, le budget aujourd'hui prévu pour l'organisation matérielle de ce débat correspond à une somme de l'ordre d'un million d'euros. Ce million d'euros correspond au salaire des trois permanents qui ont été recrutés pour assurer le secrétariat général, l'assistance du projet et la gestion du site internet, vient ensuite la location des locaux que nous occupons à Dieppe, puis un ensemble de prestataires ont été retenus pour assurer la logistique de ces réunions ; vous voyez qu'il y a des retransmissions en direct sur internet et, bien évidemment, ceci a un coût, des supports d'information sont prévus, les dossiers du débat, les cahiers d'acteurs dont on a parlé à plusieurs reprises ; s'il y a 40 ou 50 cahiers d'acteurs, vous imaginez que cela a un coût non négligeable ; chaque cahier d'acteur est diffusé à 7 000 exemplaires.

Nous ferons en fin de débat le bilan du coût total du débat. Aujourd'hui, le chiffre que je vous ai indiqué est prévisionnel.

J'attire votre attention sur un point : les frais liés aux membres de la Commission particulière ne sont pas pris en charge par le maître d'ouvrage ; nos frais de déplacement, nos frais de fonctionnement, sont pris en charge par la Commission nationale du débat public. Il n'y a aucun lien financier entre le maître d'ouvrage et la Commission.

Mme BEREGOVOY.- Conseillère régionale de Haute-Normandie Europe Écologie. Si, effectivement, le nucléaire était l'avenir de l'emploi, je pense que cela se saurait, puisque tout simplement 58 réacteurs, il y a de quoi, puisque nous sommes le pays le plus nucléarisé au monde.

Ensuite, au niveau des bassins d'emploi, quand je vois Dieppe, puisqu'il y a Paluel et Penly, et Cherbourg avec Flamanville, force est de constater que le taux de chômage, non seulement n'a pas baissé, mais a augmenté. Déjà, il y a un premier souci. Je ne vais pas revenir dans le détail sur tout notre argumentaire sur le fait que nous soyons opposés au nucléaire et souhaitons en sortir, cela sera l'objet du cahier d'acteur, mais je voulais, à cet instant, répondre à certaines affirmations, en particulier de la part d'EDF.

Il est vrai que, souvent, les grands arguments qui nous sont mis en avant, et d'ailleurs, vous en avez fait part maintenant : le nucléaire disponible, peu coûteux, indépendant, non émetteur de CO₂ ; c'est un peu l'argumentation au niveau de la communication d'EDF.

Très rapidement, sur ces points de vue :

- peu coûteux : ce n'est pas vrai, puisqu'on ne compte pas le démantèlement et, pour l'instant, jusqu'à preuve du contraire, le nucléaire fait partie aussi des feuilles d'impôt mais cela ne se voit pas ;
- indépendant : jusqu'à preuve du contraire, nous importons, aujourd'hui, 100 % de notre uranium ;
- non émettrice de CO₂, argument trouvé depuis quelques années par EDF pour vendre le nucléaire ; je rappelle juste quelques points par rapport aux histoires d'émissions de gaz à effet de serre et de CO₂. Les principaux émetteurs de gaz à effet de serre sont les transports, l'habitat, l'industrie et l'agriculture intensive. En gros, excusez-moi, nucléaire ou pas nucléaire, cela n'a rien à voir. On aurait même l'intelligence de construire un EPR tous les jours qu'on ne répondrait pas du tout aux problèmes de réchauffement climatique et de baisse d'émissions de gaz à effet de serre.

À un moment donné, il faut être cohérent dans les propos. On nous dit souvent : c'est le mix énergétique, il faut maîtriser l'énergie, plus les énergies renouvelables et tout de même un peu le nucléaire ; c'est un peu notre truc donc c'est normal. On dit : non. Quand on est capable de mettre quatre milliards au niveau d'un EPR... En plus, pour l'instant, cela ne fonctionne toujours pas. Je rappelle juste, à titre d'exemple, que la Finlande, l'État français paye des indemnités puisque nous sommes un peu en retard, mais ce n'est pas grave, ce ne sont que plusieurs millions qui s'annoncent. On peut en faire des choses avec quatre milliards, sérieusement ! Si nous prenions ce défi et cette opportunité ?

En tout cas, ce qui est sûr, c'est que les filières des économies d'énergie et des énergies renouvelables, ce sont 15 fois plus d'emplois, et ce ne sont pas des emplois comme ceux dont vous nous parlez, vous, les salariés du nucléaire qui êtes au cœur du processus et des conditions de travail extrêmement difficiles, tant pour les agents qui ont un statut, mais aussi pour les salariés du précaire, puisque vous nous avez exposé cela.

Pour finir, je voudrais juste dire qu'accepter le nucléaire, c'est accepter toute la filière. Aujourd'hui, jusqu'à preuve du contraire, à peu près 80 % de l'uranium est extrait du Niger, mais les conditions de travail y sont absolument effroyables. À un moment donné, il faut quand même arrêter ! (*Applaudissements.*)

Aujourd'hui, si nous mettions toute notre énergie à sortir du nucléaire, à développer les énergies renouvelables, les salariés d'ici et d'ailleurs, enfin, nous pourrions proposer d'autres projets. En tant qu'élue, je ne m'engagerai jamais sur ce genre de projet qui, pour moi, va à l'encontre de tous les enjeux auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui : les enjeux environnementaux, sociaux et économiques. Il faut, bien évidemment, trouver d'autres voies dans les économies d'énergie et les énergies renouvelables, qui sont créatrices d'emplois et qui ne mènent pas dans la galère de conditions de travail que l'on vient de nous exposer. (*Applaudissements.*)

M. HOUI.- Merci. Voulez-vous répondre ?

M. DUPUIS.- J'apporterai quelques éléments de réponse.

En termes d'emploi, si on prend, par exemple, le chantier de Flamanville, actuellement, sur le chantier, 50 % des emplois sont occupés par des personnels recrutés localement. Un chantier comme nous aurons à Penly est un contributeur à l'emploi local.

Si on revient sur le nucléaire peu coûteux, ne prenant pas en compte le démantèlement, je m'insurge : le coût que je mentionnais tout à l'heure de 55 à 60 euros par mégawattheure inclut les charges de démantèlement.

Depuis que le nucléaire existe, les charges de démantèlement sont provisionnées et c'est maintenant encadré par un processus législatif très contrôlé. Je peux vous garantir que les charges de démantèlement sont incluses dans nos coûts.

Dernier point que je voudrais préciser : l'avantage en termes de CO₂. J'ai montré quelles sont les émissions de CO₂ d'une centrale nucléaire par rapport à une centrale à gaz ou à charbon : 4 grammes par kilowattheure pour le nucléaire, 400-800 pour le charbon, mais au-delà de cela, si l'on compare au niveau du pays, la France, qui a un parc nucléaire important, émet pour les besoins de production de chaleur et d'électricité 5,8 tonnes de CO₂ par an et par habitant. Dans le même temps, des pays comme l'Allemagne, qui ont une production d'électricité beaucoup plus appuyée sur du charbon, émettent 9,7 tonnes de CO₂ par habitant pour la production d'électricité et de chaleur.

Vous voyez que la contribution du nucléaire à la réduction des gaz à effet de serre est avérée.

Un intervenant.- Et les déchets ?

M. WEISZ.- Des Verts de Dieppe. Je voudrais revenir sur le retour d'expérience dont on parle depuis tout à l'heure et notamment sur la question du traitement des déchets. J'ai cru comprendre que l'EPR allait utiliser un nouveau mix composé d'uranium et de plutonium et je voudrais savoir ce qu'il en est en ce qui concerne le retraitement de ce type de déchets. Déjà que sur des centrales classiques la question des déchets est extrêmement problématique, sur ce type de nouvelle construction, EPR, on n'a toujours pas de retour d'expérience. Comment envisagez-vous la question du traitement des déchets ?

Il y a un autre retour d'expérience qu'on n'a pas : la question du coût d'un EPR. On en était à trois milliards quand on parlait du chantier en Finlande, j'ai cru comprendre qu'on en était à quatre milliards sur la question de l'EPR de Flamanville, peut-être quatre milliards et demi. Où en est-on aujourd'hui sur le coût véritable de l'EPR ? Je ne parle pas du coût du démantèlement, bien évidemment, parce que je crois que c'est une question qu'il faudrait intégrer à la question de l'EPR.

Je voudrais aussi intervenir sur la question de la diversification énergétique. Je me demande pourquoi on fait un EPR. Est-ce pour la région Haute-Normandie ? Est-ce pour le territoire français ? Est-ce pour le territoire européen ? Je rappelle que huit réacteurs nucléaires sont construits actuellement et fabriquent de l'énergie pour l'étranger, pour l'Angleterre notamment et pour l'Allemagne, donc de l'opportunité d'avoir un énième réacteur en France, je pose la question.

La question de la diversification énergétique : 80 % de l'électricité est produite à partir du nucléaire. Si je me souviens bien, dans le cadre des échéances de 2020, la France s'est engagée à produire 23 % de son électricité à partir d'énergies renouvelables. Dans quelle mesure, et je voudrais avoir une réponse très précise sur cette question, la construction du énième réacteur nucléaire EPR ne va pas mettre à mal l'objectif que nous avons au regard de la production d'énergies renouvelables ? Je fais une incise là-dessus : encore une fois, au lieu de faire un monopole énergétique à base de nucléaire, pourquoi ne pas tenter la diversification énergétique autour d'un bouquet qui irait de l'éolien en passant par le photovoltaïque et surtout la biomasse.

Un troisième point m'apparaît important : la question de la transition énergétique. Aujourd'hui, on construit des centrales nucléaires, avec un uranium dont on sait bien que dans 30, 40, 50 ans, il n'y aura plus cette ressource. Pourquoi ne pas réfléchir à des technologies qui puissent assurer une transition énergétique, plutôt que de rester encore une fois dans un débat stérile, dangereux, autour

du nucléaire, alors qu'il y a bien mieux à faire, je pense, dans le domaine des énergies renouvelables ? Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

M. HOUI.- Merci. Trois questions.

M. DUPUIS.- Tout d'abord, la première question sur l'utilisation du combustible Mox. De ce point de vue, l'EPR est sur le même type de combustible Mox que les centrales actuellement en fonctionnement, donc rien de nouveau de ce point de vue.

La deuxième question portait sur le coût de l'EPR. Nous avons indiqué dans le dossier du maître d'ouvrage que le coût que nous recherchons pour la construction de l'EPR est de quatre milliards d'euros. Nous le confirmerons lorsque nous aurons davantage avancé dans le processus de conception du projet et qu'en particulier, nous aurons eu le retour des appels d'offres principaux, ce qui devrait être, si nous donnons suite au projet, aux alentours de la mi-2011.

Vous avez posé la question de l'électricité produite à 80 % à partir de nucléaire en France et la compatibilité par rapport à l'objectif de 23 % de renouvelable. Les 23 % de renouvelable visent la consommation énergétique totale de la France, pas simplement l'électricité, les autres besoins aussi, notamment la chaleur, les autres utilisations.

Il n'est donc pas du tout incompatible d'avoir 23 % de consommation énergétique totale à partir de renouvelable et d'avoir une part importante d'électricité, pas tout à fait 80 % – on n'est pas à 80 % mais à un peu moins –, produite à partir du nucléaire.

De notre côté, nous sommes aussi des acteurs engagés dans la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables.

Enfin, les réserves d'uranium. Aujourd'hui, les réserves identifiées s'élèvent à 5,5 millions de tonnes ; cela correspond à environ 70 années de consommation du parc mondial. Au-delà de cela, il y a les réserves probables qui sont évaluées par les géologues et qui s'élèvent à 11 millions de tonnes. Encore au-delà de cela, vous avez ce qu'on appelle les « réserves non conventionnelles », notamment dans les phosphates, qui s'élèvent à 22 millions de tonnes. Vous voyez que nous avons devant nous, en termes de réserves d'uranium, pas simplement 40 années de production.

Cela dit, vous n'êtes pas sans savoir que ce que l'on appelle la « génération 4 » des réacteurs du nucléaire est basée justement sur une utilisation différente de l'uranium et permet de multiplier par plusieurs dizaines l'énergie électrique que l'on peut produire à partir d'une tonne d'uranium. La solution que l'on recherche pour la production nucléaire est bien celle-là, mais c'est à un terme beaucoup plus éloigné puisqu'on est sur des horizons 2040-2050, ce qui ne nous empêche pas, à côté, de travailler sur le développement des énergies renouvelables, bien évidemment.

M. HOUI.- Sur les trois questions que vous avez posées, Monsieur, vous commencez à avoir des éléments de réponse. Sachez que ces trois sujets seront davantage détaillés à l'occasion de prochaines réunions. Je voudrais donner la parole à des personnes qui n'ont pas encore eu l'occasion de la prendre.

Mme JUILLARD.- Du collectif « Urgence climatique, justice sociale ». Plusieurs questions...

D'abord, sur l'urgence climatique, effectivement, un des arguments vendeurs est le non-rejet d'émissions de gaz à effet de serre, mais qu'en est-il vraiment ? Est-ce que dans les 4 grammes de CO₂ par kilowattheure sont comptés l'extraction d'uranium, la construction des centrales, le démantèlement des centrales, le traitement des déchets qui sont traités en partie à La Hague, qui partent en Russie, etc. ? Tout cela est-il pris en compte dans les 4 grammes ?

Ensuite, je voulais faire remarquer que le nucléaire est un élément très limité dans les différents scénarios d'évolution qui permettraient de sortir du problème du réchauffement climatique ; c'est une des solutions très minimales.

Un des autres arguments que vous avancez est le coût de l'énergie plus faible à produire, mais, finalement, pour les usagers que nous sommes tous d'électricité, le prix de l'électricité va-t-il vraiment baisser ou est-ce les marges et le reversement du dividende vers les actionnaires d'EDF et de leurs consorts qui vont être augmentés derrière ? Je suis désolée, depuis que le nucléaire se développe en France, le coût de l'électricité pour les usagers n'a pas vraiment baissé ; ce n'est pas vraiment ce que nous avons constaté sur nos factures.

Un dernier petit rapprochement... Le gouvernement nous avait annoncé une taxe carbone qui, comme par hasard, évitait de taxer l'électricité. Finalement, le gouvernement, dans la même semaine, nous annonce qu'il abandonne la taxe carbone tellement ses résultats aux élections étaient pitoyables et dans la même semaine, nous apprenons que le coût du gaz va augmenter énormément, de 20 % [NDLR : l'augmentation annoncée est de 9,7 %]. Faites le rapprochement en même temps avec cette stratégie nucléaire que le gouvernement promeut et essaye de vendre à tout prix à l'étranger ! Sa stratégie est un peu en train d'échouer, mais bon... Moi j'ai fait le rapprochement et je comprends exactement où on veut en venir. Je pense que le coût pour l'utilisateur ne descendra pas avec la construction de ce nouvel EPR. (*Applaudissements.*)

M. HOUI.- Deux questions posées par Madame ; avez-vous des éléments de réponse ?

M. DUPUIS.- Sur les 4 grammes, excusez-moi, ce sont en fait 4,2 grammes de CO₂ par kilowattheure. La construction pèse pour 0,4, le cycle du combustible, et ce sont essentiellement les activités d'extraction, pour 3,6 et l'exploitation elle-même, donc les 60 années de fonctionnement de la centrale, pour 0,2. C'est la totalité et cela inclut bien la totalité du site à l'amont et à l'aval.

Mme JUILLARD.- Le démantèlement et le retraitement ?

M. DUPUIS.- Le démantèlement est inclus...

M. CORREA.- Ce n'est pas vrai ! Vous mentez ! On ne sait pas faire de démantèlement en France à l'heure actuelle.

M. HOUI.- Continuez votre réponse, Monsieur Dupuis.

M. DUPUIS.- Pour ce qui concerne le prix de l'électricité et sa baisse, je tiens à faire remarquer que si vous faites la comparaison – un certain nombre d'organismes indépendants le font – des prix de l'électricité en France et dans les pays voisins, vous vous apercevrez que grâce au nucléaire, les prix en France sont stables, leurs variations sont très lentes, et qu'en plus, ils sont très sensiblement plus faibles que dans nos pays voisins.

M. HOUI.- M. Barbay, vous vouliez répondre à des questions ?

M. BARBAY.- En fait, je souhaitais revenir sur le Mox, parce qu'il se trouve que j'ai déjà des cheveux blancs, que je suis retourné dans mes archives et que je me suis souvenu que ce qu'on appelait la « Commission française du développement durable » avait travaillé là-dessus. Je ne vais pas parler longuement, mais on fera une petite contribution, on le mettra dans les avis ; je vous invite à le lire, car dès les années quatre-vingt-dix, il y avait de fortes réserves là-dessus.

Lorsque je pose la question du Mox, c'est que simplement le temps de refroidissement n'est plus de 50 ans mais de 150 ans. Quant à la durée de vie des déchets, vous avez remarqué que la réponse n'a pas été donnée et ils ne peuvent pas la donner. S'il y a seulement 0,0 quelque chose en gaz à effet

de serre lié à la gestion des déchets, sur des millions d'années, qu'est-ce que cela donne ? Cela donne un effet de serre formidable ! (*Applaudissements.*)

M. HOUI.- Quelques compléments de M. Dupuis ?

M. DUPUIS.- Excusez-moi, je suis désolé, je n'ai pas saisi le lien entre la durée de vie des déchets et l'effet de serre.

M. HOUI.- On intègre la question ; elle sera écrite et on verra des éléments de réponse plus précis.

M. BLONDEL.- Il y a quand même des éléments que M. Dupuis a annoncés que j'estime devoir être corrigés. M. Dupuis nous signale que les rejets seront inférieurs au seuil réglementaire. La belle jambe, puisqu'on va augmenter globalement les rejets, notamment en tritium, on va doubler les quantités de tritium dans l'environnement ! Attention à ne pas dire n'importe quoi... Pas n'importe quoi, mais si vous parlez en termes d'activité dans les rejets normaux de manière globale pour la dose collective, cela peut s'entendre, mais si on prend le tritium, c'est catastrophique ; on va doubler les quantités de tritium rejetées dans l'environnement en Haute-Normandie. Le tritium est un problème sanitaire qui doit être reconsidéré.

Si on dit que le tritium n'est pas dangereux, parce que cela se lie à la molécule d'eau et simplement à la molécule d'eau, les experts au niveau européen et en Angleterre ne sont pas de votre avis. Il semblerait qu'il faille réévaluer la radiotoxicité du tritium d'un facteur 3 à 30 pour certains experts internationaux.

Nous voulons que ce débat ait lieu. Ce débat a lieu au niveau national dans des commissions animées par l'ASN (Autorité de sûreté nucléaire) mais il ne semble pas qu'EDF, dans ses projets locaux, en tienne compte et l'ASN semble laisser faire.

Je souhaite dire également que la disponibilité du parc EDF est très mauvaise ; elle est de 78 % pour 2009, c'est un des plus mauvais taux de disponibilité dans le monde. On a des problèmes sur le parc nucléaire et on a bien vu que les sous-traitants et les prestataires de services sont en première ligne.

Par ailleurs, j'ai parlé des quantités en tritium. Normalement, de manière naturelle, à l'entrée de la Manche, on a 0,2 becquerel. Du fait de l'activité nucléaire actuelle, on en a 50 fois plus. Ne dites pas que les rejets sont insignifiants dans l'environnement autour des centrales nucléaires ! On a augmenté de 50 fois le taux de radioactivité dû au tritium dans l'eau de mer.

Sur la sûreté, vous nous faites un beau crobar avec les trois barrières successives. Or, je crois savoir que l'EPR va être géré avec des arrêts de tranche limités à 15 jours et des possibilités d'entrer dans le bâtiment réacteur 20 jours avant et 15 jours après, ce qui veut dire que la sûreté due aux trois enveloppes n'est pas effective dans ces moments où il y a possibilité d'entrer dans les bâtiments réacteurs, donc il y a une aggravation par rapport au fonctionnement et à la gestion des réacteurs anciens.

M. HOUI.- Monsieur, concluez, car vous parlez pour la deuxième fois !

M. BLONDEL.- Une question qui s'adresse à vous... Vous savez qu'une circulaire est parue le 17 février 2010 qui concerne la mise en œuvre de périmètres danger à définir par l'ASN (Autorité de sûreté nucléaire) et à porter à connaissance par l'intermédiaire des services préfectoraux auprès des décideurs locaux, des maires et des organismes intercommunaux. L'ASN a six mois...

M. HOUI.- Monsieur, c'est la deuxième fois que vous parlez !

M. BLONDEL.- Laissez-moi poser la question !

M. HOUI.- Je m'en doute...

M. BLONDEL.- L'ASN a six mois, c'est-à-dire jusqu'à la fin juillet, pour donner les éléments concernant ces périmètres de danger qui induisent des servitudes. Comment pourra-t-on avoir ces éléments avant la clôture du débat public.

M. HOUI.- Très bien. Une personne représente l'ASN dans cette salle. Soit cette personne a la possibilité de répondre et on peut vous apporter une réponse tout de suite ; si ce n'est pas le cas, on intègre votre question et je vous assure qu'on pourra vous apporter une réponse précise.

M. Dupuis ou le maître d'ouvrage, avez-vous des éléments de réponse sur la première partie des questions de Monsieur ?

M. DUPUIS.- Sur le tritium, je souhaite préciser que nos rejets conduisent à atteindre des teneurs en tritium – c'est exprimé en becquerels, c'est l'unité d'activité – de 50 becquerels par litre. La limite maximale acceptée en France est de 100 becquerels par litre. Quand vous écoutez l'OMS (Organisation mondiale de la santé), pour le tritium, elle considère que la limite de potabilité des eaux s'élève à 7 800 becquerels par litre. Certes, nous avons des rejets de tritium, mais qui sont dans des quantités et qui conduisent à des activités minimes.

Au-delà de l'activité, il faut surtout considérer la dose, c'est-à-dire l'impact sur l'humain. C'est là où je disais tout à l'heure que l'impact cumulé des trois tranches, Penly 1,2 et 3, va nous amener à quelque chose qui est au moins 50 fois plus faible que la radioactivité naturelle. C'est ce qui est important. (*Protestations de la salle.*)

M. BLONDEL.- Cela ne tient pas compte du tritium organiquement lié ! Il faut revoir tous ces paramètres.

M. DUPUIS.- Cela tient compte des coefficients de dose qui sont donnés par notamment la Commission internationale de protection contre les rayonnements ionisants, organisme indépendant et scientifique. C'est ce qui est utilisé par EDF pour faire ses calculs et c'est ce qui est accepté en France par l'Autorité de sûreté nucléaire.

M. BLONDEL.- Non, l'Autorité de sûreté nucléaire met en place un groupe de travail pour réfléchir à cette problématique. C'est vrai qu'au niveau local, l'Autorité de sûreté est un peu ambiguë, car elle donne des autorisations laxistes vis-à-vis du tritium. La convention OSPAR, signée par la France, dit qu'il faut baisser et tendre vers zéro pour tous les rejets jusqu'en 2020. La France ne respecte pas cette convention.

M. HOUI.- J'avais trois demandes de parole : la personne de la CGT, une autre personne au fond de la salle et nous terminerons par M. Correa qui a déjà eu l'occasion de parler.

M. SOBECKI.- J'interviens au nom de la CGT ; je suis le coordinateur CGT pour l'EPR à Penly. La CGT va produire un cahier d'acteur dans le cadre de ce débat, qui sera à la disposition, pour apporter des éléments au débat sur quatre points bien précis.

Le premier est la question des enjeux énergétiques.

Le deuxième point que nous développons est, pour l'EPR, l'exigence d'un chantier socialement exemplaire et nous partons de l'expérience que nos camarades nous ont transmise avec Flamanville et il y a beaucoup à dire.

Le troisième point est le développement de l'emploi durable. On sait que c'est un enjeu, sur Dieppe, compte tenu de la situation de l'emploi et du chômage, et qu'il faut faire preuve d'anticipation, car si beaucoup de salariés de main-d'œuvre étrangère étaient amenés à travailler pour des questions

souvent économiques et même de coût de main-d'œuvre, il y a un véritable enjeu pour Dieppe, pour la formation professionnelle, puisque nous sommes dans une période, en même temps, où on est en train de mettre à mal, avec l'Éducation nationale, les réformes qui se passent en ce moment, notre capacité à former des salariés professionnels, avec la remise en cause des moyens dans la formation professionnelle.

Le quatrième point, et c'est sur celui-là que je voulais intervenir, est la question de l'opérateur. La CGT, en effet, exige un seul opérateur public pour l'EPR de Penly. Nous considérons que la production d'énergie doit échapper aux critères de rentabilité et à la logique financière ; c'est pourquoi la CGT combat la privatisation d'EDF. Il ne doit y avoir qu'un seul opérateur public pour exploiter les trois tranches de la centrale de Penly.

Il existe déjà, nous le savons, des exemples de sites où d'autres opérateurs bénéficient de droits de tirage sur les kilowatts produits en échange de leur participation au montage financier. Cela n'est pas un obstacle au fonctionnement de ces centrales, mais en ce qui concerne Penly, nous savons que d'autres opérateurs veulent devenir exploitants, le lobbying est particulièrement important. Notre désaccord est fondamental, pour des raisons de responsabilité, de sécurité, de sûreté, pour les salariés et les populations. Une société de projet comprenant plusieurs actionnaires ouvrirait la voie à une dilution des responsabilités, conduisant à une moindre efficacité, d'une part et, d'autre part, serait potentiellement dangereuse dans les prises de décisions sur des questions techniques ou de sécurité. Il existe des intentions de dissocier l'EPR des deux tranches existantes à travers une société de projet. Si un autre opérateur venait à exploiter une centrale nucléaire, la CGT serait amenée à envisager une révision extrêmement forte quant à sa position sur l'organisation du nucléaire civil. Il revient au service public, et à lui seul, de remplir cette mission.

M. HOUI.- Très bien ! Je disais « très bien » non pas par rapport au contenu, mais par rapport au fait que la durée avait été exactement de trois minutes ! Bravo ! Voulez-vous répondre ?

M. DUPUIS.- J'ai noté une question dans le dernier thème, car j'imagine que les autres sont des thèmes que nous aborderons dans des réunions ultérieures : la question de l'opérateur public.

Comme nous l'avons décrit dans le dossier du maître d'ouvrage, effectivement, EDF est le maître d'ouvrage pour le débat public, mais en disant clairement que si le débat public conduit à une décision positive de la part d'EDF, nous associerons d'autres partenaires et nous avons cité GDF Suez, Total, d'autres électriciens européens, pour créer une société de projet qui sera l'investisseur et le propriétaire de cette centrale. Pour ce qui concerne – vous appelez cela l'opérateur – l'exploitant de la centrale, celui qui, notamment, est garant de la sûreté nucléaire en face des pouvoirs publics, en face de la société, la décision, aujourd'hui, n'est pas prise si ce sera EDF, dans la continuité des unités 1 et 2, ou si ce sera la société de projet.

En revanche, on sait d'ores et déjà que la sûreté nucléaire est un enjeu partagé par l'ensemble des partenaires d'EDF dans ce projet, premièrement. Deuxièmement, la sûreté nucléaire est très encadrée en France ; une loi la définit : la loi de transparence et de sûreté nucléaire qui date de 2006. Les partenaires du projet sont bien évidemment soumis à cette loi. Enfin, la sûreté nucléaire est surveillée par une autorité indépendante, l'Autorité de sûreté nucléaire. Le produit EPR qui sera construit sur Penly 3 sera le même que celui construit à Flamanville, il répondra aux mêmes objectifs de sûreté et il n'y a donc pas d'atteinte possible à la sûreté nucléaire de par ce montage.

M. HOUI.- On m'a signalé que des personnes voulaient encore intervenir.

Un intervenant.- Je voulais poser une question d'ordre très technique, parce qu'on était censé parler du projet en tant que tel.

Vous avez dit que le site était adapté pour accueillir une telle machine. Pour l'instant, vous en construisez une sur du socle granitique du côté du Nez de Jobourg, cette région qui était si charmante avant d'accueillir ces deux usines. Que pensez-vous de nos roches du Sénonien ? On a le calcaire le plus « merdique » de France à Dieppe ! Il est imbibé d'eau depuis 20 ans. Or, il n'y a que quelques lignes dans votre dossier qui concernent l'évacuation de ces eaux, de cette éponge que la centrale aurait sous les pieds.

Je ne peux pas me satisfaire de quelques lignes. Il y a un véritable problème technique ! Comment peut-on construire une machine aussi lourde... du reste, je n'ai jamais vu le poids de la machine dans vos papiers, Monsieur. Plein de questions restent en suspens ? Comment peut-on construire une machine aussi lourde sur une craie d'aussi mauvaise qualité, ces craies qui s'érodent ? On voit tous notre littoral qui recule, c'est un fait connu de tous ici, mais laisse des ingénieurs d'EDF (?)*...

Autre chose, comment peut-on se faire une idée de ce document que vous nous soumettez quand il est uniquement à charge. Vous citez toujours vos propres experts et je trouve cela très regrettable. Comme le disait tout à l'heure M. Claude Barbay, il n'est pas possible de vraiment réfléchir dans ce cadre ; c'est toujours EDF, c'est toujours l'AIEA, aucun expert indépendant, aucun organisme international, aucun scientifique CNRS, puisque le CNRS est représenté ici ! (*M. Houi fait un signe négatif de la tête.*)

Qu'est-ce qui vous a empêchés de faire appel à une expertise indépendante pour nous soumettre un projet ? Je m'interroge. (*Applaudissements.*)

M. HOUI.- Je vais vous laisser la parole, mais je dois être très clair : je ne suis pas mandaté par le CNRS pour le représenter, bien évidemment. J'ai été chercheur au CNRS mais ce n'est pas ce qui me mandate pour représenter cet organisme de recherche.

M. DUPUIS.- Pour ce qui concerne le calcaire de Penly, il se trouve que nous le connaissons très bien, puisque nous avons déjà construit deux réacteurs sur le site de Penly sur ce même calcaire. Je peux vous dire que ceux qui ont participé au chantier se souviennent très bien que ce n'était pas une éponge ; c'est une roche qui, certes, n'est pas aussi dure que le granite que l'on trouve à Flamanville, mais sa solidité est tout à fait respectable. Je sais de quoi je parle, je suis génie civiliste de formation.

Concernant l'expertise, nous avons, au sein d'EDF, notre propre expertise ; EDF est réputée pour avoir une direction de recherche et développement importante, pour avoir une ingénierie importante. La direction que dirige Bernard compte actuellement 5 000 personnes qui sont sur des études d'ingénierie de centrale nucléaire. L'indépendance, en fait, elle vient de ce qui est prévu en France : une Autorité de sûreté nucléaire qui est une autorité indépendante, avec ses propres appuis ; c'est elle qui vous garantit que la conception de Penly répond aux objectifs de sûreté et est à même de ne pas poser de difficulté.

M. CUITIER (*orthographe non vérifiée*)*.- Je suis un simple citoyen et habitant de Dieppe.

Par rapport à tout ce débat, j'entends des gens qui disent être contre le nucléaire, d'autres qui disent que le nucléaire, s'il y avait un projet, ils voudraient le faire de telle ou telle façon ou à un autre endroit. On se prête à un jeu de questions/réponses, mais par rapport à l'organisation du débat, qu'attend-on de ce débat, qu'attendez-vous du nombre de personnes qui vont participer à toutes ces réunions ? Aux réponses qui nous sont données, en tant que citoyen, je suis interpellé par tout ce qui se dit ce soir, d'un côté comme de l'autre, mais à la suite de tous ces débats, vais-je être convaincu, pour ou contre, je n'en sais rien, et quelle va être la suite de tout ce qui est mis en place ?

Vous parliez d'un budget d'un million d'euros ; c'est quand même quelque chose. Est-ce qu'à la fin, on envisage un référendum dans la région, dans un périmètre autour de Dieppe, pour demander si on est convaincu ? Merci. (*Applaudissements.*)

M. HOUI.- Je vais répondre sur ce qui est du ressort directement de la Commission particulière et de la Commission nationale. Ensuite, il y aura d'autres éléments à voir avec d'autres interlocuteurs. La Commission particulière va recenser précisément l'ensemble des points de vue abordés lors de l'ensemble des réunions publiques, ainsi que les points de vue qui auront été communiqués sur le site. Nous ferons le compte rendu précis, scrupuleux, de tout ce qui aura été mentionné. Nous le communiquerons à la Commission nationale qui, ensuite, l'adressera au maître d'ouvrage qui aura trois mois pour expliquer en quoi le débat public aura modifié son projet. Tous ces éléments seront publics. Voilà les éléments sur lesquels nous pouvons nous engager.

En fonction des discussions qui ont eu lieu aujourd'hui, et j'y reviendrai dans ma conclusion, nous essayons de faire en sorte que l'organisation du débat puisse permettre de fournir des informations les plus complètes à des gens comme vous.

Il faut que l'on soit amené à conclure assez rapidement. Allez-y Monsieur, parlez, parce que M. Correa veut parler depuis un petit moment.

M. TOUBOULI (*orthographe non vérifiée*)*.- Du collectif « STOP-EPR, ni à Penly ni ailleurs ». Dans la lettre de saisine d'EDF à la commission nationale du débat public, il a été dit très clairement que l'objectif était de participer au développement du nucléaire dans le monde, pas répondre au besoin énergétique de la France, pas besoin de répondre à la démarche de sécurité ou à l'indépendance nationale, mais simplement, en fait, une démarche commerciale de construire des centrales nucléaires ailleurs, ce qui illustre d'ailleurs la présence d'E.ON et d'ENEL dans le consortium. Pourquoi nous présente-t-on cela comme une réponse à nos besoins énergétiques locaux ?

M. HOUI.- Avez-vous la réponse ?

M. DUPUIS.- Je suis désolé, mais le projet Penly 3 est construit pour des besoins français... (*Protestations dans la salle.*)

Bien évidemment, EDF l'intègre dans l'ensemble de sa stratégie de développement d'une filière électronucléaire, mais sa finalité est bien une finalité française pour satisfaire des besoins du système électrique français.

M. HOUI.- Monsieur Correa ? C'est peut-être la dernière question avant que nous nous retrouvions autour d'un pot que j'espère, si ce n'est amical, tout au moins cordial.

M. CORREA.- Absolument ! Rapidement, la revue « Contrôle » dont je vous ai parlé tout à l'heure est disponible à l'entrée de tous les débats publics ; il faut la demander, car apparemment, on a tendance à la mettre un peu dans un coin, mais n'hésitez pas à la demander, elle est à votre disposition, elle est gratuite !

Autre point, si, sur internet, vous tapez : « hydrolienne EDF » – c'est comme les éoliennes, mais sous-marines –, vous tombez sur une petite vidéo où il est dit qu'entre la Bretagne et le Cotentin, il y a un potentiel électrique de trois réacteurs nucléaires en hydrolien. C'est un document EDF qui date de 2009, une petite vidéo qui explique cela très bien.

Je vais m'adresser aux personnes d'EDF. Page 44, on parle de la récupération de combustibles fondus, avec le système de corium. Connaissez-vous la température de fusion d'un cœur de réacteur nucléaire en degrés centigrades ?

M. SALHA.- L'ordre de grandeur... C'est autour de 2 500 degrés.

M. CORREA.- Oui, pratiquement 3 000 degrés centigrades. À 3 000 degrés centigrades, il n'y a pas grand-chose qui résiste.

Sur un document du CEA intitulé : « *Le laboratoire d'essai pour la maîtrise des accidents graves* » – déjà le titre en dit long –, à la page 64, sont repris tous les essais qui ont été faits de simulation de fusion de cœur de centrale nucléaire.

Une autre question : connaissez-vous la quantité d'uranium enrichi dans le cœur d'une centrale nucléaire ? Vous pouvez téléphoner à un ami si vous le souhaitez. (*Rires dans la salle.*)

Je vous le dis, il faut compter environ 100 tonnes.

M. DUPUIS.- Un assemblage combustible fait 500 kg et il y en a 261.

M. CORREA.- Pour faire simple, il y a environ 100 tonnes d'uranium enrichi dans le cœur d'une centrale nucléaire.

M. DUPUIS.- Je n'étais pas loin.

M. CORREA.- Les essais menés par le CEA Cadarache sont faits au maximum sur des quantités de deux tonnes. Deux tonnes pour les essais et ils transposent cela sur 100 tonnes dans la réalité. Je vous laisse imaginer un peu l'effet cataclysmique qui peut se produire au cœur d'une centrale nucléaire quand tout se met à fondre. À Tchernobyl, à titre indicatif, on a eu un corium – le corium est l'ensemble d'uranium en fusion et de béton, puisqu'à ces températures, le béton fond également – de plus de 3 000 tonnes ; vous voyez un peu ce que cela peut donner. Cela demande des semaines à être refroidi et dès que cela entre en contact avec de l'eau, cela explose. Sur le futur réacteur nucléaire, le cœur est ceinturé de 2 000 tonnes d'eau. Donc voilà, on a donc une petite bombe prête à exploser.

M. HOUI.- Des réponses ?

M. DUPUIS.- Juste un détail... Je ne suis pas chercheur mais je sais que beaucoup de phénomènes physiques s'étudient sur modèle réduit.

M. SALHA.- Pour compléter, quelques éléments techniques...

Lorsque le cœur du réacteur fond, il est amené sur ce récupérateur qui est une dalle couverte de matériau réfractaire, la zircone, qui est elle-même refroidie par en dessous par des circulations d'eau, ce qui permet d'assurer ce refroidissement sur une très longue durée, effectivement, en toute sécurité, sans que les produits ne sortent à l'extérieur.

M. CORREA.- Les simulations sont faites sur vraiment trois fois rien !

M. SALHA.- Tout cela a fait l'objet d'essais, notamment en Europe et également aux États-Unis.

M. HOUI.- Une dernière question ?

Un intervenant.- Je suis un habitant de Saint-Martin-en-Campagne, j'ai été prévenu de cette réunion simplement parce que je suis passé avenue Sussex et ai vu une affiche. En voiture, ce n'est pas facile pour voir les 18 heures 30. Je tenais simplement à le signaler.

Par ailleurs, c'est peut-être encore une question un peu de mauvais esprit, Mme Duhamel nous a rassurés sur beaucoup de choses, en particulier sur les retombées économiques et la faveur que vont obtenir les entreprises locales. Je signale à tout le monde qu'en allant faire pipi tout à l'heure, j'ai regardé le nom du traiteur ; il n'est pas dieppois, il est rouennais. (*Applaudissements.*)

M. HOUI.- Il est quand même encore en Haute-Normandie ; c'est toujours cela.

Je voulais vous indiquer que, bon an mal an, nous avons tenu ensemble cette première réunion publique. J'ai trouvé que, bon an mal an, les gens s'étaient à peu près écoutés.

Je retiens que deux sujets ont vraiment marqué cette réunion : le sujet de la sous-traitance et le sujet du retour d'expérience de Flamanville 3.

J'invite à nouveau les personnes qui se sont exprimées au nom des salariés de la sous-traitance que l'on puisse se rencontrer, de manière à ce que l'on puisse traiter convenablement ce sujet.

Des questions ont été posées par les uns et par les autres et je pense à M. Barbay et à une question concernant l'ASN ; nous avons essayé de les retranscrire mais nous souhaiterions que vous puissiez les libeller par écrit, de manière à ce que nous puissions les mettre en place sur notre site internet et assurer une réponse explicite aux questions que vous avez formulées. Plusieurs sujets ont commencé à être abordés. Bien évidemment, les réunions suivantes nous permettront d'y apporter davantage d'éléments de réponse.

La prochaine réunion se déroulera à Paris, la semaine prochaine, le 7 avril. Elle sera consacrée à des aspects internationaux.

Je vous invite à participer au pot que nous avons prévu à la fin de cette salle et à remplir le questionnaire qui a été mis à votre disposition pour comprendre quels ont été les éléments d'information qui vous ont fait venir.

Je pense qu'on peut conclure la réunion car déjà beaucoup de gens se lèvent.

Merci (*Applaudissements.*)

La séance est levée à 20 heures 58.